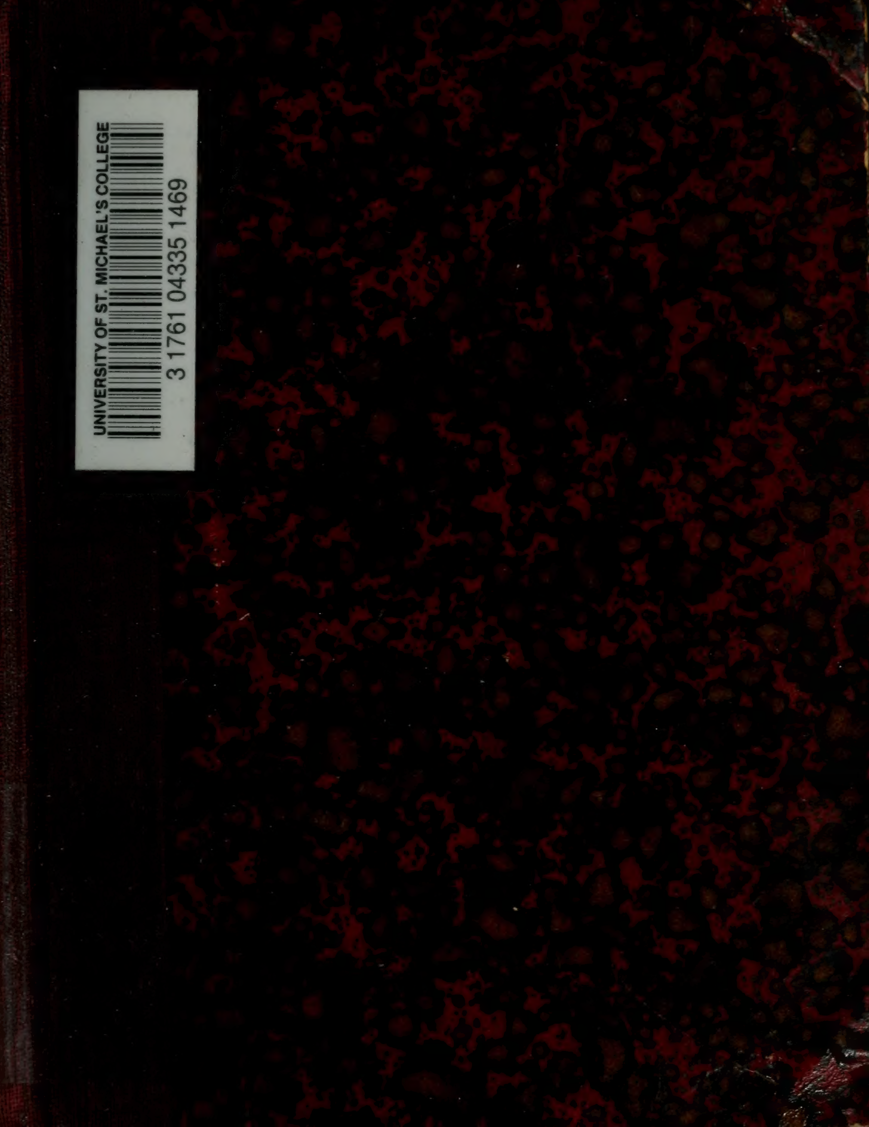

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04335 1469


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

EXERCICES SPIRITUELS

DE

SAINT IGNACE

Cum Superiorum permissu.

Imprimatur.

Parisiis, die 21a Decembris 1910

H. ODELIN, *Vic. gen.*

COLLECTION DES RETRAITES SPIRITUELLES

Exercices Spirituels

de

Saint Ignace de Loyola

Traduits sur l'Autographe espagnol

Par le P. Paul DEBUCHY, S. J.

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

PRÉFACE DU TRADUCTEUR

Malgré bien des recherches, le manuscrit original des *Exercices* de saint Ignace n'a jamais été retrouvé. On a tout lieu de croire que l'auteur lui-même le détruisit, après l'avoir fait tirer au net par un scribe. La copie était destinée à remplacer un brouillon chargé probablement de beaucoup de ratures. Néanmoins saint Ignace, de sa propre main, apporta encore des corrections au travail du scribe, plus d'une trentaine, dans la marge ou entre les lignes. Ces traces de son écriture justifient suffisamment, surtout après la destruction du premier manuscrit espagnol, le nom d'*Autographe*, attaché depuis toujours à la copie authentique.

Conservé aux archives de la Compagnie de Jésus,

l'Autographe pouvait bien être une précieuse relique ; il n'était pas à la portée de tous ceux qui auraient voulu l'étudier en détail. Mais grâce à la reproduction par la phototypie[1] qu'en ont donnée en 1908, sous les auspices du T. R. P. Wernz, les Pères rédacteurs des *Monumenta historica S.J.*, nous pouvons maintenant le vénérer et le scruter dans sa fidèle image ; et si le T. R. P. Roothaan s'est servi de l'exemplaire des archives pour écrire sa traduction latine littérale (1835), nous avons au moins l'avantage de traduire les *Exercices* en français sur un fac-similé de l'Autographe espagnol.

A vrai dire, après l'édition espagnole de 1615, publiée par les soins du P. de Angelis, secrétaire de la Compagnie, le texte primitif des *Exercices* était assez connu et facilement abordable ; mais les réimpressions successives, avec les modifications d'orthographe et les petites erreurs involontaires, n'offrent pas les garanties d'une reproduction phototy-

---

1. *Ejercicios Espirituales* de S. Ignacio de Loyola fundador de la Compañía de Jesús. Reproducción fototípica del original. Roma, Stabilimento Danesi. MCMVIII.

pique. Cependant le mérite de traduire sur l'Autographe ne serait peut-être pas, à lui seul, une raison suffisante de recommencer en France une besogne déjà fournie par le P. Pierre Jennesseaux depuis 1854. Ce Père, en effet, s'il n'avait pas l'Autographe entre les mains, travaillait sur l'édition espagnole de 1837 (Rome, Salviucci), que la diligence du R. P. Roothaan rendit fidèlement conforme à l'Autographe. Mais si tout traducteur n'est souvent qu'un interprète plus ou moins habile, et risque de recouvrir d'une nuance personnelle l'idée qu'il s'efforce d'exprimer dans sa langue, sera-t-il interdit de proposer une interprétation nouvelle et d'essayer encore d'atteindre à plus d'exactitude ? Nous ne l'avons pas cru ; et parce que la *Collection des Retraites spirituelles* réclamait sa traduction française des *Exercices*, nous nous sommes mis à l'œuvre, heureux d'ailleurs de pouvoir dans nos doutes recourir librement à l'avis de notre vénérable devancier.

Autre raison d'exister : notre traduction se présente sous une forme qui lui est propre. La disposition des pages fait qu'elle imite autant que possible l'ordre adopté en 1548, pour la première édition

latine qui vient aussi d'être reproduite par la phototypie[1]. Cela demande une explication.

Si l'on compare la *Vulgate* — c'est le nom que porte le texte latin — avec l'Autographe espagnol, on n'a pas de peine à remarquer certaines divergences, parfois très sensibles. Ce travail de comparaison amena le R. P. Roothaan à offrir une nouvelle traduction latine à ceux qui ignoraient l'espagnol, parce que l'Autographe lui paraissait l'emporter sur la Vulgate en clarté et en onction. « Je m'arrêtai enfin, écrit-il, à ce dessein de préparer du livre entier une version aussi littérale que possible, et qui aurait cet avantage de garder plus facilement la simplicité de l'original et l'onction, compagne de la simplicité, qui s'attache non seulement aux pensées mais aux paroles des saints. » L'intention du R. P. Roothaan n'était point pourtant de substituer sa version nouvelle à l'antique Vulgate, qu'il déclarait plus loin « digne de respect à juste titre et sans conteste ». Aussi prit-il soin d'imprimer en deux

---

1. *Exercitiorum Spiritualium* S. Ignatii de Loyola Editio princeps qualis in lucem prodiit Romæ M.D.XLVIII. (Phototypica effigies.) Paris, Lethielleux, 1910.

colonnes parallèles la Vulgate avec l'interprétation littérale, afin que le lecteur fût à même de les confronter perpétuellement.

De ce soin respectueux il faudra toujours rendre grâces à cet illustre disciple de saint Ignace. Car, si l'auteur des *Exercices* jugea préférable de les publier, non pas dans leur teneur originale, mais dans une traduction revisée et choisie par lui, c'est à ce texte officiel qu'il convient, en bonne critique, de demander sa dernière pensée, à tout le moins sa pensée telle qu'il voulait la livrer à l'universalité des lecteurs.

Pour ce motif, nous ne devions pas éloigner non plus de la version latine préférée par saint Ignace notre traduction littérale de l'Autographe. Nous faisons donc de celle-ci une édition parallèle à l'édition phototypique de la Vulgate ; et nous les présentons simultanément, afin que le directeur de la retraite et l'âme qui médite aient à la fois sous les yeux tous les éléments de leur pieuse étude.

Pour rendre cette étude plus aisée, nous n'avons pas craint de prendre, en traduisant, ces libertés que la pratique autorise, comme de mettre en vedette, par manière de titre, les premiers mots de

certains paragraphes, comme aussi de noter par des chiffres plutôt que par des lettres les citations de l'Évangile et de rétablir ces textes, lorsqu'il y avait lieu. Si parfois il nous a semblé bon d'ajouter quelques termes, pour la clarté ou pour plus d'exactitude, nous l'avons fait, en prenant la précaution de les insérer entre crochets.

Il nous reste à dire de quels secours nous avons profité. La Bibliothèque des Exercices possédait deux traductions inédites : l'une du P. Henri Delfour († 1878), faite directement sur l'espagnol, l'autre du P. Pierre Cotel († 1884), d'après le latin du P. Roothaan, calqué, comme on sait, sur le texte original. Nous avons utilisé ces inédits, surtout le second qui vient d'un très sagace interprète des *Exercices*. Nous tenons aussi à remercier le P. Pierre Lhande, à qui sa naissance en pays Basque et son professorat en Espagne rendaient plus intelligible le dialecte de saint Ignace, et dont l'aide fraternelle facilita considérablement notre tâche.

Enghien, fête de la Présentation de Marie,
21 novembre 1910.

ANIMA CHRISTI[1]

Ame de Jésus-Christ, sanctifiez-moi.
Corps de Jésus-Christ, sauvez-moi.
Sang de Jésus-Christ, enivrez-moi.
Eau du côté de Jésus-Christ, lavez-moi.
Passion de Jésus-Christ, fortifiez-moi.
O bon Jésus, exaucez-moi.
Dans vos plaies sacrées, cachez-moi.
De me séparer de vous, préservez-moi.
Contre l'ennemi malin, défendez-moi.
A l'heure de ma mort, appelez-moi.
Et commandez-moi de venir à vous,
Afin qu'avec vos saints je vous loue
Dans les siècles des siècles.
Ainsi soit-il.

1. Pour l'utilité du retraitant, nous mettons à cette place la traduction de l'*Anima Christi*. L'auteur des *Exercices* supposait connue cette prière, qu'il recommande souvent; et c'est pourquoi il ne crut nécessaire de la transcrire ni dans l'Autographe ni dans la Vulgate.

Exercices Spirituels

DE

S. IGNACE DE LOYOLA

TRADUITS SUR L'AUTOGRAPHE ESPAGNOL

IHS

ANNOTATIONS

pour faire prendre quelque connaissance des Exercices spirituels qui suivent, et pour fournir les moyens de s'aider, tant à la personne qui doit les donner qu'à celle qui doit les recevoir.

Première Annotation. — Par ce nom d'*Exercices spirituels,* on entend toute manière d'examiner sa conscience, de méditer, de contempler, de prier vocalement et mentalement, et de faire d'autres opérations spirituelles, comme il sera dit dans la suite. Car de même que se promener, marcher, courir sont des exercices corporels, ainsi toute manière de

préparer et de disposer l'âme à se défaire de toutes les affections déréglées, et après qu'elle s'en est défaite, à chercher et à trouver la volonté divine, touchant la diposition de sa vie pour le salut de l'âme, s'appelle exercices spirituels.

Seconde Annotation. — Celui qui propose à un autre le mode et l'ordre à suivre pour méditer ou contempler un sujet, doit en raconter fidèlement l'histoire, parcourant seulement les points avec une courte ou sommaire explication. Car si celui qui contemple, après avoir saisi le fondement vrai de l'histoire, parvient ensuite, en réfléchissant et en raisonnant par soi-même, à trouver quelque chose qui lui fasse un peu plus connaître ou sentir la vérité proposée, soit au moyen de son propre raisonnement, soit parce que la vertu divine aura éclairé son intelligence, il en recueillera un goût spirituel et un fruit plus grand que si on lui eût développé longuement le sens de l'histoire. Car ce n'est point de beaucoup

savoir qui rassasie et satisfait l'âme, mais de sentir et de goûter intérieurement les choses.

Troisième Annotation. — Comme dans tous les Exercices spirituels qui suivent, nous employons les actes de l'entendement quand nous réfléchissons, et ceux de la volonté quand nous produisons en nous des affections ; il faut remarquer que dans les actes de la volonté, lorsque par le moyen de la prière vocale ou mentale nous parlons à Dieu notre Seigneur ou à ses Saints, nous devons apporter un plus grand respect, que quand nous employons notre entendement à pénétrer les choses.

Quatrième Annotation. — Pour les Exercices qui suivent, on prend quatre Semaines, afin de les faire correspondre aux quatre parties dont ils se composent. La première est la considération et la contemplation des péchés ; la seconde, la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ jusqu'au jour des Rameaux inclusivement ; la

troisième, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; la quatrième, la Résurrection et l'Ascension, que suivent trois manières de prier. Toutefois, il ne faut pas entendre cette division des Semaines en ce sens que chacune doive nécessairement renfermer sept ou huit jours. Car comme il arrive que dans la première Semaine les uns sont plus lents à trouver ce qu'ils cherchent, savoir : la contrition, la douleur, les larmes pour pleurer leurs péchés ; de même, les uns sont plus diligents que les autres, et plus agités ou éprouvés par les divers esprits. Il est donc nécessaire de resserrer quelquefois cette Semaine, et quelquefois de l'étendre, ce qui doit s'observer également dans toutes les autres Semaines qui viennent après, cherchant toujours le fruit propre selon la matière. On achèvera néanmoins dans l'espace de trente jours, plus ou moins.

Cinquième Annotation. — Il est d'un merveilleux avantage pour celui qui reçoit les

Exercices, d'y entrer avec grand cœur et avec libéralité à l'égard de son Créateur et Seigneur, lui offrant tout son vouloir et sa liberté, afin que la divine Majesté dispose de lui aussi bien que de tout ce qu'il a, selon sa très sainte volonté.

Sixième Annotation. — Quand celui qui donne les Exercices s'aperçoit que celui qui les fait n'éprouve dans l'âme aucun mouvement spirituel, comme sont les consolations ou les désolations, et qu'il n'est point agité par les divers esprits, il doit l'interroger soigneusement sur les Exercices, s'il les fait aux temps prescrits, et comment ; de même sur les Additions, s'il les observe avec diligence : lui demandant un compte détaillé sur chacun de ces points. — On traite de la Consolation et de la Désolation [à la fin du Livre], et des Additions [à la fin de la première Semaine].

Septième Annotation. — Si celui qui donne les Exercices voit celui qui les reçoit en butte à la désolation et à la tentation, bien loin de

se montrer dur et sévère, il doit lui témoigner de la bonté et de la douceur, lui donnant du courage et des forces pour la suite, lui découvrant les ruses de l'ennemi de la nature humaine, et n'épargnant rien pour obtenir qu'il se prépare et se dispose à la future consolation.

Huitième Annotation. — Celui qui donne les Exercices, suivant la nécessité qu'il apercevra dans celui qui les reçoit, par rapport aux désolations et aux fraudes de l'ennemi, comme aussi par rapport aux consolations, pourra lui expliquer les règles de la première et de la seconde Semaine, qui servent à faire discerner les divers esprits.

Neuvième Annotation. — Quand celui qui fait les Exercices, se trouve dans ceux de la première Semaine, si c'est une personne qui n'est point versée dans les choses spirituelles, et qu'elle soit sous le coup de tentations grossières et manifestes, par exemple, lorsqu'elle

se montre arrêtée par des obstacles qui l'empêchent d'aller plus avant dans le service de Dieu, tels que la perspective du travail, ou la honte et la crainte que suggère l'honneur mondain, etc., alors son guide doit éviter de lui donner les règles du discernement des esprits, qui sont pour la seconde Semaine. Car autant celles de la première Semaine lui seront avantageuses, autant les autres lui seraient nuisibles, parce que la matière est trop subtile et trop élevée pour qu'elle puisse comprendre.

Dixième Annotation. — Si celui qui donne les Exercices, remarque dans celui qui les reçoit qu'il est attaqué et tenté sous l'apparence du bien, alors, c'est le temps propre de lui parler des règles de la seconde Semaine, parce que communément l'ennemi de la nature humaine tente davantage sous l'apparence du bien, quand on s'exerce dans la vie illuminative, qui répond à la seconde Semaine des Exercices, et qu'il tente moins de cette

manière dans la vie purgative qui répond aux exercices de la première Semaine.

Onzième Annotation. — Il est avantageux à celui qui fait les Exercices, que pendant la première Semaine il ne sache rien de ce qu'il doit faire dans la seconde; mais il doit travailler dans la première à obtenir ce qu'il cherche, comme s'il n'espérait plus rien trouver de bon dans la seconde.

Douzième Annotation. — Celui qui donne les Exercices doit soigneusement avertir celui qui les reçoit que, comme il faut consacrer l'espace d'une heure à chacun des cinq exercices ou contemplations qui se feront chaque jour, ainsi il se procure toujours la satisfaction de penser qu'il a fidèlement donné l'heure entière à l'exercice, et plutôt plus que moins. Car c'est une tentation ordinaire de l'ennemi de nous faire écourter l'heure que nous devons donner à la contemplation, à la méditation ou à la prière.

Treizième Annotation. — Il faut remarquer de même que si dans le temps de la consolation c'est une chose facile et qui ne pèse point de rester à l'oraison pendant l'heure entière, c'est très difficile de l'achever au temps de la désolation. C'est pourquoi celui qui s'exerce doit alors, afin d'agir contre la désolation et de vaincre les tentations, persévérer toujours un peu au-delà de l'heure complète. Par ce moyen il s'accoutumera, non seulement à tenir ferme contre l'adversaire, mais encore à le terrasser.

Quatorzième Annotation. — Si celui qui donne les Exercices voit que celui qui les fait est dans la consolation, et qu'il procède avec beaucoup de ferveur, il doit le prévenir de ne point s'engager inconsidérément par quelque promesse ou vœu précipité, et plus il aura remarqué en lui un caractère irréfléchi, plus il devra le prévenir et lui donner cet avis. En effet, quoique l'on puisse légitimement porter quelqu'un à embrasser l'état

religieux où l'on fait les voeux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, et quoiqu'une bonne œuvre qui se fait par vœu soit plus méritoire que sans vœu, néanmoins on doit faire grande attention au sujet et à sa condition personnelle, et voir quels secours ou quels obstacles il pourra rencontrer dans l'accomplissement de la chose qu'il désire promettre.

Quinzième Annotation. — Celui qui donne les Exercices ne doit pas porter celui qui les reçoit à la pauvreté, ni à quelque autre promesse plutôt qu'à leurs contraires, ni à un état ou genre de vie plutôt qu'à un autre. Car, encore que hors des Exercices nous puissions licitement et avec mérite engager tous ceux qui ont l'aptitude probable, à choisir la continence, la virginité, l'état religieux et toute manière de pratiquer la perfection évangélique, néanmoins, durant ces Exercices spirituels, il est plus convenable et beaucoup mieux d'attendre, en cherchant la volonté divine, que le Créateur et le Seigneur lui-

même se communique à l'âme qui veut être à lui, l'embrasant de son amour et du désir de sa gloire, et la disposant à prendre la voie dans laquelle elle pourra mieux le servir dans la suite. C'est pourquoi celui qui donne les Exercices ne doit s'avancer ou pencher ni d'un côté ni de l'autre ; mais gardant le milieu, à la façon d'une balance, il laissera le Créateur opérer immédiatement avec sa créature, et la créature avec son Créateur et Seigneur.

Seizième Annotation. — Afin que le Créateur et Seigneur opère plus sûrement dans sa créature, s'il arrive que cette âme ait pour quelque objet une affection ou une inclination qui ne soit pas selon l'ordre, il lui convient extrêmement de mouvoir sa volonté, faisant tous ses efforts pour l'incliner vers le contraire de la chose qu'elle affectionne avec dérèglement. Par exemple, si elle se sent portée à rechercher et à posséder un emploi ou un bénéfice, non par le motif de l'honneur et de la gloire de Dieu notre Seigneur, ni pour le

salut spirituel des âmes, mais en vue de ses propres avantages et de ses intérêts temporels, elle doit pousser son affection en sens opposé, insistant sur ce point dans ses prières et autres exercices spirituels, et demandant le contraire à Dieu notre Seigneur; enfin elle protestera qu'elle ne veut pas cet emploi ou ce bénéfice, ni autre chose au monde, à moins que la divine Majesté, ramenant à l'ordre ses désirs, ne lui change sa première affection ; en sorte que le motif de désirer ou de posséder une chose ou une autre, soit uniquement le service, l'honneur et la gloire de la divine Majesté.

Dix-septième Annotation. — Bien que celui qui donne les Exercices ne doive point chercher à connaître les propres pensées et les péchés de celui qui les reçoit, néanmoins il est très utile qu'il soit fidèlement informé des divers mouvements et pensées qu'excitent les différents esprits, parce que, selon que l'exercitant obtient plus ou moins de fruit, on

pourra lui faire faire certains exercices spirituels qui conviennent et répondent à la nécessité présente d'une âme ainsi agitée.

Dix-huitième Annotation. — Ces Exercices spirituels doivent être appliqués selon la disposition de ceux qui veulent les recevoir, c'est-à-dire qu'il faut pour cela tenir compte de l'âge, de l'instruction ou du génie de chacun. Ainsi, a-t-on affaire à une personne sans lettres ou de faible complexion? qu'on évite de lui donner des choses qu'elle ne pourrait aisément porter, et qui seraient sans fruit pour son avancement. De même il faut avoir égard au degré de volonté que chacun met à se disposer, afin de pouvoir lui présenter ce dont il pourra davantage s'aider et tirer profit. — C'est pourquoi si quelqu'un veut seulement qu'on l'aide à s'instruire [de ses devoirs] et à obtenir dans une certaine mesure la paix de l'âme, on peut lui donner l'Examen particulier, et ensuite l'Examen général; en même temps on l'exercera dans la manière de prier

le matin pendant une demi-heure, sur les Préceptes, les Péchés capitaux, etc. Enfin on lui recommandera la Confession à faire tous les huit jours, et s'il est possible, la Communion tous les quinze jours, ou mieux encore, si la piété l'y porte, une fois chaque semaine. Cette manière d'appliquer les Exercices convient davantage aux personnes simples ou qui n'ont pas fait d'études : on leur explique en détail chacun des commandements, ainsi que les péchés capitaux, les préceptes de l'Église, les cinq sens du corps et les œuvres de miséricorde. Semblablement, si celui qui donne les Exercices ne voit dans celui qui les reçoit qu'un sujet étroit ou de peu de capacité naturelle qui ne fasse pas espérer beaucoup de fruit, il est plus expédient de lui présenter quelques-uns de ces Exercices en se bornant aux plus faciles, jusqu'à ce qu'il fasse la confession de ses péchés. On lui donnera ensuite quelques examens de conscience, et on lui suggérera l'usage de se confesser plus souvent qu'il ne faisait, afin qu'il se conserve dans

l'état où il est parvenu. Mais on évitera de passer plus outre, aux matières de l'Election, et à tout autre exercice en dehors de la première Semaine : surtout quand on peut en exercer d'autres avec plus de profit, puisque le temps manque pour pouvoir tout faire.

Dix-neuvième Annotation. — Si quelqu'un était retenu par les affaires publiques ou par des occupations importantes, mais qu'il eût de l'instruction et de la capacité, et qu'il voulût disposer chaque jour d'une heure et demie pour faire les Exercices, on lui proposerait la fin de l'homme, on pourrait lui donner de même pendant une demi-heure l'Examen particulier, puis l'Examen général, et la manière de se confesser et de recevoir le très saint Sacrement. Ensuite il ferait durant trois jours, tous les matins, l'espace d'une heure, la méditation sur le premier, le second et le troisième péché ; après cela, durant trois autres jours, à la même heure, la méditation sur la revue des péchés ; puis durant trois

autres jours, à la même heure, celle des peines qui répondent aux péchés. Dans toutes ces méditations on lui ferait observer les dix Additions, et l'on suivrait le même ordre relativement aux Mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon ce qui est déclaré plus loin et au long dans les Exercices mêmes.

Vingtième Annotation. — Quand une personne est plus libre de tout empêchement, et qu'elle désire tirer tout le fruit possible des Exercices spirituels, il faut les lui donner en entier, dans l'ordre même selon lequel ils procèdent, et d'ordinaire le profit sera d'autant plus grand qu'on se sera plus entièrement séparé de tous ses amis et connaissances, et de toute sollicitude terrestre. Par exemple on changera de demeure, choisissant une autre maison ou un autre appartement, où l'on soit le plus à l'écart possible; en sorte qu'on ait le moyen d'aller chaque jour à la messe et aux vêpres, sans crainte d'être dérangé par personne. Une solitude de ce genre procurera

trois avantages principaux entre beaucoup d'autres. Le premier est que cette séparation d'avec tous ses amis et connaissances, et de même cet éloignement de toute affaire qui ne serait pas bien ordonnée au but de servir et de louer Dieu notre Seigneur, n'est pas une chose peu méritoire aux yeux de la divine Majesté. Le second est que l'homme dans cet isolement, n'ayant point l'esprit partagé entre plusieurs objets, mais appliquant tout son soin à une chose unique, qui est de servir son Créateur et de vaquer au profit de son âme, se sert plus librement de ses puissances naturelles pour la recherche diligente de ce qu'il désire avec tant d'ardeur. Le troisième est que plus notre âme se trouve seule et séparée, plus elle se rend capable d'approcher tout près de son Créateur et Seigneur, et plus elle se trouve ainsi en contact avec lui, mieux elle se dispose à recevoir les grâces et les largesses de sa divine et suprême Bonté.

PREMIÈRE SEMAINE

EXERCICES SPIRITUELS

pour faire arriver l'homme à se vaincre soi-même, et à régler sa vie, sans qu'il se détermine par aucune affection qui ne soit conforme à l'ordre.

Supposition préalable.

Pour fournir, tant à celui qui donne les Exercices spirituels qu'à celui qui les reçoit, le moyen de mieux s'aider et profiter, il faut supposer que tout bon chrétien doit être plus prompt à prendre dans un sens favorable une proposition du prochain, qu'à la condamner. Si l'on ne peut se la justifier à soi-même, qu'on le prie de dire comment il entend la chose, et en cas d'erreur, qu'on le corrige avec amour. Si cela ne suffit pas, on doit chercher tous les moyens convenables pour le ramener dans la voie de la vérité et du salut.

LE PRINCIPE ET LE FONDEMENT

L'homme est créé pour louer, révérer et servir Dieu notre Seigneur, et par ce moyen sauver son âme. Et les autres choses qui se trouvent sur la face de la terre, sont créées pour l'homme, et pour l'aider à obtenir la fin de sa création. D'où il suit que l'homme doit faire usage des créatures dans la mesure qu'elles l'aident à atteindre sa fin, et qu'il doit s'en abstenir dans la mesure où elles lui font obstacle. C'est pourquoi il est nécessaire que nous nous mettions dans l'indifférence à l'égard de toutes les choses créées, autant que cela est laissé au choix de notre libre arbitre et ne lui est pas défendu, en sorte que, de notre part, nous ne voulions pas la santé plutôt que la maladie, les richesses plutôt que la pauvreté, l'honneur plutôt que les mépris, une longue vie plutôt qu'une courte, et ainsi de tout le reste, désirant et choisissant uniquement les choses qui nous

conduisent mieux à la fin pour laquelle nous sommes créés.

EXAMEN PARTICULIER

et quotidien. Il renferme trois temps et deux examens de conscience par jour.

Le premier temps est le matin : aussitôt qu'on se lève, on forme la résolution de se tenir soigneusement en garde contre ce péché particulier ou défaut dont on veut se corriger et s'amender.

Le second temps est après le dîner. D'abord on demande à Dieu notre Seigneur ce que l'on désire; savoir : la grâce de se rappeler combien de fois on est tombé dans ce péché particulier ou défaut, et celle de s'amender à l'avenir. Puis on fait le premier examen,

exigeant de son âme un compte fidèle touchant ce point spécial qu'on s'est proposé, et dont on veut se corriger et s'amender. Pour cela on passe en revue chacune des heures ou espaces de temps successifs, depuis le moment du lever jusqu'à celui du présent examen, et l'on marque sur la première ligne du J ═══ [voir plus bas] autant de points qu'on sera tombé de fois dans ce péché particulier ou défaut. Après quoi on forme de nouveau la résolution de s'amender jusqu'à l'autre examen.

Le troisième temps est après le souper. On y fera le second examen de la même manière, heure par heure, à partir du premier, et l'on marquera sur la seconde ligne du même J ═══ autant de points qu'on sera tombé de fois dans ce péché ou défaut particulier.

QUATRE ADDITIONS

pour ôter plus promptement
le péché ou le défaut particulier en question.

Première Addition. — Chaque fois qu'on tombera dans ce péché ou défaut particulier, on portera la main à la poitrine, avec le repentir de sa faute ; ce qui peut se faire, même en présence de plusieurs, sans qu'ils s'aperçoivent de ce que l'on fait.

Seconde Addition. — Comme la première ligne du J ═══ indique le premier examen, et la seconde ligne le second, on verra le soir s'il y a amendement de la première à la seconde, c'est-à-dire du premier au second examen.

Troisième Addition. — Comparer le second jour avec le premier, c'est-à-dire les deux examens du jour actuel avec les deux du jour précédent, et voir si d'un jour à l'autre on s'est amendé.

Quatrième Addition. — Comparer une semaine avec l'autre, et voir s'il y a plus d'amendement dans celle-ci que dans la précédente.

Il faut noter que le premier J ═══, [le plus] grand de la figure suivante, marque le Dimanche ; le second, plus petit, marque le Lundi ; le troisième, le Mardi, et ainsi de suite.

J ═══

J ═══

J ═══

J ═══

J ═══

J ═══

J ═══

EXAMEN GÉNÉRAL DE CONSCIENCE

pour se purifier et pour mieux faire sa confession

Je présuppose qu'il se trouve en moi trois sortes de pensées : l'une qui est la mienne propre, laquelle vient de ma pure liberté et volonté; et les deux autres qui arrivent du dehors, l'une par la suggestion du bon esprit, et l'autre par celle du mauvais.

De la pensée

Il y a deux manières de mériter dans une mauvaise pensée qui arrive du dehors. Par exemple, il me vient la pensée de commettre un péché mortel, et je lui résiste à l'instant, de sorte qu'elle demeure vaincue.

La seconde manière de mériter est quand cette même pensée mauvaise me vient, et moi je lui résiste ; elle revient deux fois, trois fois, et je lui résiste toujours, jusqu'à ce que cette pensée s'en aille vaincue ; et cette seconde manière est d'un plus grand mérite que la première.

On pèche véniellement lorsque la pensée de pécher mortellement arrive, et qu'on lui prête l'oreille, s'y arrêtant quelque peu, ou recevant quelque délectation du sens, ou lorsqu'il intervient quelque négligence à rejeter une telle pensée.

Il y a deux manières de pécher mortellement.

La première est quand on donne consentement à la mauvaise pensée pour agir après comme on a consenti, ou bien pour la mettre à exécution si l'on pouvait.

La seconde manière de pécher mortellement est lorsqu'on accomplit ce péché par l'action extérieure, et il est plus grave pour trois raisons : la première, parce qu'il dure

plus longtemps; la seconde, parce qu'il marque plus d'intensité; la troisième, parce que le dommage est plus grand pour l'une et l'autre personne.

De la parole

Il ne faut jurer ni par le Créateur ni par la créature; si ce n'est avec vérité, nécessité et révérence. J'entends par nécessité non celle qui oblige de n'affirmer que ce qui est véritable, mais celle qui veut que la vérité qu'on affirme soit de quelque importance, pour l'utilité de l'âme ou du corps, ou des biens temporels.

La révérence que j'entends, est celle qui fait qu'en nommant son Créateur et Seigneur, on apporte une religieuse attention à lui rendre l'honneur et le respect qui lui sont dus. Quoique dans le jurement fait en vain, le péché soit plus grave quand on jure par le Créateur que lorsqu'on jure par la créature, il est plus difficile de jurer comme il le faut,

avec vérité, nécessité et révérence, en jurant par la créature, que par le Créateur; et cela pour les raisons suivantes :

La première est que, lorsque nous voulons jurer par quelque créature, l'intention de nommer la créature ne nous rend pas aussi attentifs ni aussi circonspects pour dire la vérité et pour l'affirmer avec nécessité, que l'intention de nommer le Seigneur et Créateur de toutes choses.

La seconde raison est qu'en jurant par la créature, il n'est pas aussi facile de rendre au Créateur l'honneur et le respect qui lui sont dus, qu'en jurant par le nom du Créateur lui-même. Car vouloir prononcer le nom de Dieu notre Seigneur, apporte avec soi plus d'attention et de révérence que de vouloir nommer une chose créée. Aussi l'on accorde plutôt aux parfaits qu'aux imparfaits de jurer par la créature, parce que les premiers trouvent dans les lumières qu'ils tirent du fréquent usage de la contemplation, l'avantage de mieux saisir que Dieu notre Seigneur est

dans chacune des créatures par son essence, par sa présence et par sa puissance; et ainsi, en jurant par la créature, ils sont plus aptes et mieux disposés que les imparfaits à rendre l'honneur et le respect à leur Créateur et Seigneur.

La troisième raison est qu'en jurant fréquemment par la créature, les imparfaits donnent plus sujet de craindre de leur part l'idolâtrie que les parfaits.

On doit éviter toute parole oiseuse. J'entends par là celle qui n'est utile ni à moi ni à un autre, et qui n'est point dirigée vers cette fin. Toutes les fois donc qu'il résultera de mes paroles ou que j'aurai intention qu'il résulte une utilité quelconque pour mon âme ou pour celle d'un autre, ou pour le corps, ou pour les biens temporels, ce ne seront jamais des paroles oiseuses, même lorsque je m'entretiendrai de choses étrangères à ma profession, comme si un religieux parlait de guerre ou de commerce. Mais dans tout ce que l'on dit, il y a mérite, si le discours est

suivant l'ordre, et il y a péché si l'on parle avec intention déréglée ou même sans motif raisonnable.

Il faut se garder de toute parole de détraction ou de murmure contre le prochain. Car si je révèle un péché mortel qui ne soit pas public, je pèche mortellement; si le péché est véniel, je pèche véniellement; et si je manifeste le défaut d'autrui, je manifeste mon propre défaut. Mais lorsque mon intention est saine, je puis en deux circonstances parler du péché ou du défaut d'un autre. Premièrement quand le péché est de notoriété publique, comme dans le cas d'une courtisane connue, ou s'il y a eu sentence judiciaire, ou si c'est une erreur contagieuse qui infecte les âmes de ceux qui ont des relations avec le pécheur. Secondement quand on découvre un péché secret à quelqu'un, afin qu'il aide le pécheur à se relever; pourvu toutefois qu'on ait des raisons probables d'espérer qu'il pourra lui être utile.

De l'action

Il faut prendre pour objet de son examen les dix commandements de Dieu, ceux de l'Église, et les ordonnances des supérieurs. Tout ce qui se fait contre quelqu'un de ces trois chefs, est un péché plus ou moins grave, selon l'importance de la matière. Par ordonnances des supérieurs, j'entends, par exemple, les Bulles de Croisade et autres indulgences en vue d'obtenir la paix [de la chrétienté], que gagnent ceux qui se confessent de leurs péchés et reçoivent la sainte Eucharistie. En effet ce n'est pas un léger manquement que d'être cause que d'autres méprisent, ou de mépriser soi-même de si pieuses exhortations et recommandations de nos supérieurs.

MÉTHODE
POUR FAIRE L'EXAMEN GÉNÉRAL

Elle se compose de cinq points.

Le premier est de rendre grâces à Dieu notre Seigneur pour les bienfaits reçus.

Le second, de demander son secours pour connaître nos péchés et pour les expulser de notre âme.

Le troisième, d'exiger de nous-mêmes un compte fidèle, à partir du lever jusqu'au présent examen ; parcourant toutes les heures ou d'autres espaces de temps successifs pour voir si nous avons manqué, d'abord en pensées, puis en paroles, et après cela en actions, selon l'ordre indiqué dans l'Examen particulier.

Le quatrième, de demander à Dieu notre Seigneur le pardon de nos manquements.

Le cinquième, de former le propos de nous amender avec l'aide de sa grâce.

Pater noster.

LA CONFESSION GÉNÉRALE
avec la Communion

Une confession générale pour celui qui veut la faire de son propre mouvement, apportera dans ce temps des Exercices trois avantages entre plusieurs autres.

Premier avantage. Quoique celui qui se confesse une fois l'an, ne soit pas obligé de faire une confession générale, néanmoins, en la faisant, il retire un plus grand profit et un plus grand mérite, à raison de la douleur plus grande qu'il conçoit actuellement de tous les péchés et dérèglements de sa vie entière.

Second avantage. Comme dans les Exercices sprirituels on connaît plus intimement les péchés et leur malice, que dans le temps où l'on ne vaquait pas ainsi aux choses intérieures, maintenant que l'on obtient plus de lumière et de contrition, on recueillera de plus grands fruits et un plus grand mérite de cette confession que des précédentes.

Troisième avantage. Par suite d'une meilleure confession et d'une meilleure disposition de l'âme, on se trouve plus apte et mieux préparé à recevoir le très saint Sacrement, dont la réception aide, non seulement à ne point tomber dans le péché, mais encore à conserver l'âme dans l'accroissement de la grâce.

Cette confession générale se fera mieux immédiatement après les exercices de la première Semaine.

LE PREMIER EXERCICE

est la méditation par les trois puissances de l'âme, sur un premier, un second et un troisième péché. Il renferme, après une prière préparatoire et deux préludes, trois points principaux et un colloque.

La prière préparatoire est de demander à Dieu notre Seigneur la grâce de diriger toutes mes intentions, actions et opérations purement au service et à la gloire de sa divine Majesté.

Le premier prélude est la composition du lieu, qui consiste à se le figurer.

[*Observation.*] — Il faut noter ici que dans la contemplation ou méditation d'une chose visible, par exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est visible, la composition du lieu consistera à me figurer, au moyen de l'imagination, le lieu matériel où se trouve l'objet que je veux contempler. Je dis un lieu matériel, comme le Temple, ou bien la montagne où se trouve soit Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit Notre-Dame, selon la matière dont je veux faire ma contemplation. — Dans la méditation d'une chose qui n'est pas visible, telle qu'est ici celle des péchés, ma composition du lieu sera de voir par l'imagination et de considérer mon âme enfermée dans ce corps corruptible comme dans une prison, et toute ma personne, savoir mon corps et mon âme, comme en exil dans cette vallée [de misères], au milieu des animaux privés de raison.

Le second prélude est une prière pour demander à Dieu notre Seigneur le fruit que je veux et désire. Cette demande doit être en rapport avec le sujet que l'on médite; par exemple, si la contemplation est sur la Résurrection, on demandera la joie avec Jésus-Christ comblé de joie; si elle est sur la Passion, on demandera la douleur, les larmes et l'affliction avec Jésus-Christ affligé. — Ici je demanderai la honte et la confusion de moi-même, en voyant combien sont damnés pour un seul péché mortel, et moi que de fois j'ai mérité la damnation éternelle pour tant de péchés que j'ai commis.

Observation. — Avant toutes les contemplations ou méditations, on doit faire toujours la prière préparatoire qui ne change jamais, et les deux préludes qui diffèrent selon la matière.

Le premier point est d'appliquer la mémoire sur le premier péché, qui fut celui des anges ; puis l'entendement sur le même péché, en réfléchissant ; puis la volonté, voulant ce travail de la mémoire et de l'entendement dans l'intention de concevoir plus de honte et de confusion, en comparant l'unique péché des anges avec les miens qui sont si nombreux ; et à la vue de ce seul péché qui les a jetés en enfer, considérant combien souvent j'ai mérité d'y aller de même pour tous ceux que j'ai commis.

Je dis : exercer la mémoire sur le péché des anges, c'est-à-dire qu'on se rappellera comment les anges, après avoir été créés dans la grâce, ne voulant pas s'aider eux-mêmes au moyen de leur liberté, pour rendre à leur Créateur et Seigneur hommage et obéissance, mais tombant ainsi dans le péché d'orgueil, se trouvèrent changés de l'état de grâce en un état de malice, et furent précipités du ciel en enfer. — Ensuite l'entendement à son tour s'exercera à réfléchir plus en particulier sur

ces choses, et la volonté en conséquence s'exercera plus encore à produire des affections.

Second point. Faire de même, c'est-à-dire exercer les trois puissances de l'âme sur le péché d'Adam et d'Ève, se rappeler de quelle manière, à cause de ce péché, ils firent une si longue pénitence, et quelle corruption envahit tout le genre humain, tant de générations d'hommes allant ainsi vers l'enfer.

Je dis : exercer la mémoire sur le second péché qui est celui de nos premiers parents ; c'est-à-dire qu'on se rappellera comment, après qu'Adam eut été créé dans la campagne de Damas et placé dans le paradis terrestre, et Ève créée d'une de ses côtes, la défense leur étant faite de manger du fruit de l'arbre de la science, ils en mangèrent néanmoins, et comment, après cela, vêtus de tuniques de peaux et chassés du paradis, ils passèrent, sans la justice originelle qu'ils avaient perdue, toute leur vie dans des travaux sans nombre,

et dans une longue pénitence. Ensuite on réfléchira, par le moyen de l'entendement, et l'on exercera plus particulièrement encore la volonté, comme il a été dit.

Troisième point. Exercer de la même façon les trois puissances de l'âme sur un troisième péché, savoir, le péché particulier d'un homme qui pour un seul péché mortel est allé en enfer; et considérer que beaucoup d'autres sans nombre sont damnés de même pour des péchés moins multipliés que les miens.

Je dis : exercer la mémoire sur ce troisième péché particulier, me rappelant la grièveté et la malice du péché commis par l'homme contre son Créateur et Seigneur, puis réfléchir et reconnaître comment ce malheureux, au moment qu'il péchait, agissant ainsi contre la Bonté infinie, a été justement condamné pour toujours, et conclure par les actes de la volonté, comme il a été dit.

Colloque. Je me représenterai Notre-Seigneur Jésus-Christ comme s'il était devant moi, attaché à la croix, et j'établirai un colloque avec lui : comment étant mon Créateur, il en est venu jusqu'à se faire homme, à passer d'une vie éternelle à une mort temporelle, et à mourir de la sorte pour mes péchés. Puis, reportant les yeux sur moi-même, je me demanderai aussi ce que j'ai fait pour Jésus-Christ, ce que je fais pour Jésus-Christ, ce que je dois faire à l'avenir pour Jésus-Christ. Et c'est ainsi que, le voyant en cet état, suspendu à une croix, je donnerai un libre cours aux sentiments de mon cœur.

[*Observation.*] — Le propre du colloque est de parler comme un ami parle à son ami, ou un serviteur à son maître ; tantôt sollicitant une grâce, tantôt s'accusant d'une faute, tantôt parlant de soi-même et demandant conseil.

Terminer en récitant le *Pater noster.*

LE SECOND EXERCICE

est la méditation des péchés ; il renferme, outre la prière préparatoire et les deux préludes, cinq points et un colloque.

La prière préparatoire est la même.

Le premier prélude sera la même composition de lieu que dans l'exercice précédent.

Le second prélude est la demande du fruit que je veux. Ici je demanderai une grande et intense douleur de mes péchés, et des larmes pour les pleurer.

Le premier point est la revue des péchés, c'est-à-dire que je rappellerai à ma mémoire tous les péchés de ma vie, scrutant chaque

année ou chaque époque. Pour cela trois choses m'aideront : le souvenir de l'endroit et de la maison que j'ai habités ; celui des relations que j'ai eues avec d'autres personnes, et celui des fonctions que j'ai remplies.

Le second point sera de peser mes péchés, en considérant intimement la laideur et la malice que renferme en soi chacun de mes péchés mortels, supposé même qn'il ne fût pas défendu.

Le troisième point sera de voir ce que je suis, me rapetissant moi-même par des comparaisons. — D'abord, combien je suis peu de chose, si je me compare à tous les hommes. — Ensuite, que sont tous les hommes comparés aux Anges et aux Saints du Paradis. — En troisième lieu, que sont tous les êtres créés en comparaison de Dieu. Et maintenant moi seul, que puis-je être ? — En quatrième lieu considérer toute ma corruption et l'infection de mon corps. — En cinquième lieu

me voir semblable à un ulcère et à un abcès, d'où sont sortis tant de péchés, tant de méchancetés et un poison si honteux.

Le quatrième point sera de considérer ce qu'est Dieu, contre qui j'ai péché ; et je parcourrai ses divins attributs, les comparant avec leurs contraires en moi, sa sagesse avec mon ignorance, sa toute-puissance avec ma faiblesse, sa justice avec mon iniquité, sa bonté avec ma malice.

Le cinquième point sera un cri d'étonnement de mon âme vivement émue en parcourant toutes les créatures : comment elles m'ont laissé vivre et même ont concouru à ma conservation ! Comment les Anges qui sont le glaive de la divine Justice m'ont supporté, m'ont gardé, ont prié pour moi ! Comment les Saints se sont employés à intercéder en ma faveur ! Comment les cieux, le soleil, la lune, les étoiles et les éléments, les fruits, les oiseaux, les poissons et les animaux ont

été à mon service ! Comment la terre encore ne s'est pas entr'ouverte pour m'engloutir, produisant de nouveaux enfers où j'eusse à subir des châtiments éternels !

Terminer par un *colloque* à la Miséricorde, réfléchissant [combien elle a été grande], remerciant Dieu notre Seigneur de ce qu'il m'a donné la vie jusqu'à ce jour, et formant pour l'avenir le propos de m'amender avec sa grâce.

Pater noster.

LE TROISIÈME EXERCICE

est la répétition du premier et du second exercice, en faisant trois colloques.

Après la prière préparatoire et les deux préludes, on répétera le premier et le second exercice, notant, pour s'y arrêter davantage, les endroits où l'on aura senti plus de consolation, ou de désolation, ou de goût spirituel. Après quoi on fera trois colloques de la manière qui suit.

Le premier colloque à Notre-Dame pour qu'elle m'obtienne de son Fils et Seigneur la grâce à ce triple effet : *Le premier* d'avoir une connaissance intime de mes péchés, et de

les détester du fond de mon âme. — *Le second* de sentir le désordre de mes opérations, en sorte que, l'ayant en horreur, je me réforme et me remette dans l'ordre. — *Le troisième* de connaître si bien le monde que dans mon aversion pour lui je repousse loin de moi toutes ses vanités et tout ce qui lui appartient. Puis réciter une fois l'*Ave Maria*.

Le second colloque de même au Fils, pour qu'il m'obtienne du Père ces trois choses. Dire ensuite l'*Anima Christi*.

Le troisième colloque de même au Père, afin que lui, qui est l'éternel Seigneur, daigne me les accorder. Et ensuite le *Pater noster*.

LE QUATRIÈME EXERCICE

se fait en reprenant le troisième exercice.

J'ai dit : en reprenant, de sorte que l'entendement se borne à revenir sur les choses qu'il a méditées dans les précédents exercices, les ruminant assidûment sans sortir de là. Et l'on fait encore les trois colloques comme ci-dessus.

LE CINQUIÈME EXERCICE

est la méditation de l'enfer ; il renferme, après la prière préparatoire et les deux préludes, cinq points et un colloque.

L'oraison préparatoire comme à l'ordinaire.

Le premier prélude, ou la composition du lieu, est ici de voir des yeux de l'imagination la longueur, la largeur et la profondeur de l'enfer.

Le second prélude : demander le fruit que je veux tirer de cet exercice, savoir, de sentir intimement les peines que souffrent les damnés, afin que si mes fautes me faisaient jamais oublier l'amour de l'éternel Seigneur, du moins la crainte des châtiments m'aide à ne point tomber dans le péché.

Le premier point est de voir par l'imagination ces grandes fournaises, et les âmes qui s'y trouvent, comme dans des corps de feu.

Second point : entendre comme avec les oreilles les gémissements douloureux, les hurlements, les clameurs, les blasphèmes contre Notre-Seigneur Jésus-Christ et contre tous ses Saints.

Troisième point : m'imaginer que je respire par l'odorat la fumée, le soufre, l'infection d'une sentine et de matières putréfiées.

Quatrième point : goûter de même [en esprit] des choses amères, telles que les larmes [des réprouvés], la tristesse, le ver de la conscience.

Cinquième point : appliquer [par imagination] le sens du toucher, pour sentir comment ces feux atteignent et brûlent les âmes.

Faire un *colloque* à Notre-Seigneur Jésus-Christ en me rappelant les âmes qui se trouvent en enfer. Les unes y sont parce qu'elles n'ont pas cru à son avènement ; les autres, parce que, tout en y croyant, elles n'ont point agi selon les préceptes. Je ferai trois classes de tous les réprouvés : la première qui s'est perdue avant sa venue sur la terre ; la seconde pendant qu'il vivait ; la troisième après qu'il a vécu dans ce monde ; et en même temps je lui rendrai grâces de ce qu'il ne m'a laissé tomber dans aucune de ces trois classes en mettant fin à ma vie. De même je reconnaîtrai comment jusqu'ici il a

usé d'une si grande bonté et miséricorde envers moi.

Terminer en récitant le *Pater noster.*

Observation. — Le premier exercice se fera à minuit; le second le matin, aussitôt après le lever; le troisième avant ou après la messe : en un mot avant le dîner; le quatrième à l'heure de vêpres; le cinquième une heure avant le coucher.

Cette distribution des heures doit s'observer, plus ou moins la même, dans chacune des quatre semaines, autant que l'âge, la disposition et la complexion aideront celui qui reçoit les Exercices à en faire cinq ou un moindre nombre.

ADDITIONS

pour mieux faire les Exercices,

et pour mieux trouver le fruit que l'on désire.

Première Addition. — Après le coucher, quand je veux m'endormir, je prendrai l'espace d'un *Ave Maria* pour penser à l'heure où je dois me lever, et pour quoi faire, repassant la matière de l'exercice qui suivra.

Seconde Addition. — Lorsque je m'éveillerai, je dois aussitôt, sans donner lieu à telles ou telles pensées, tourner mon esprit vers le sujet que j'aurai à contempler dans le premier exercice de minuit, m'excitant à la confusion de tant de péchés que j'ai commis, et me proposant des comparaisons, comme celle d'un gentilhomme qui paraîtrait en présence de son roi et de toute la cour, couvert de honte et de confusion pour l'avoir grièvement

offensé, malgré les dons et faveurs dont il en a été comblé. — De même, avant le second exercice, je me considérerai comme un grand pécheur qui va comparaître, captif chargé de chaînes, devant le Juge suprême et éternel, semblable à ces accusés déjà reconnus dignes de mort, que l'on tire de leurs prisons, les fers aux mains, pour les amener devant leur juge temporel. — Et je m'habillerai en m'entretenant de ces pensées, ou d'autres qui soient en rapport avec le sujet de l'exercice.

Troisième Addition. — Sur le point de commencer la contemplation ou la méditation, je me tiendrai debout, à un pas ou deux du lieu où je dois la faire, pendant l'espace d'un *Pater noster*, l'esprit élevé en haut, pour considérer comment Dieu notre Seigneur me regarde, puis je ferai un acte de révérence ou d'humiliation.

Quatrième Addition. — J'entrerai dans la contemplation, la faisant tantôt à genoux, tan-

tôt prosterné ou étendu le visage vers le ciel, tantôt assis ou debout, ayant toujours en vue de chercher ce que je désire. Sur quoi il faut remarquer deux choses : la première, que si je trouve ce que je désire, étant à genoux ou prosterné, etc., je ne dois point recourir à une autre position ; la seconde, que si un point me donne ce que je veux, je dois m'y arrêter, sans m'inquiéter de passer outre, jusqu'à ce que j'aie satisfait le désir de mon âme,

Cinquième Addition. — L'exercice achevé, j'emploierai un quart d'heure, soit assis, soit en me promenant, à examiner quel a été le résultat de la contemplation ou méditation. S'il a été mauvais, j'en rechercherai la cause, et l'ayant trouvée, je me repentirai avec propos de m'amender à l'avenir : s'il a été bon, j'en rendrai grâces à Dieu notre Seigneur, et je me conduirai de la même manière une autre fois.

Sixième Addition. — J'éviterai de penser

volontairement à des objets agréables et joyeux, tels que la gloire [du Paradis], la Résurrection, etc. ; parce que toute considération portant à la joie et à l'allégresse serait un obstacle au fruit présent, qui est la douleur, la contrition et les larmes au sujet de mes péchés ; mais je m'entretiendrai dans la volonté de sentir la componction et la peine, appelant plutôt le souvenir de la mort et du jugement.

Septième Addition. — Je me priverai, pour le même effet, de toute clarté du jour, fermant les portes et les fenêtres au temps où je serai dans la chambre, si ce n'est pour lire, réciter des prières ou prendre ma réfection.

Huitième Addition. — J'éviterai de rire, et de dire quoi que ce soit qui provoque l'hilarité.

Neuvième Addition. — Je ne porterai les yeux sur personne, si ce n'est pour recevoir ou congédier celui avec qui j'aurai dû parler.

Dixième Addition. — Sur la Pénitence. Il y a deux sortes de pénitence : l'intérieure et l'extérieure. La pénitence intérieure est la douleur de ses péchés, avec une ferme détermination de ne plus commettre ni les mêmes, ni d'autres péchés, quels qu'ils soient.

La pénitence extérieure, qui est le fruit de la première, consiste à s'infliger un châtiment pour les péchés que l'on a commis. On l'embrasse principalement de trois manières :

Premièrement, dans ce qui concerne la nourriture; sur quoi il faut remarquer que lorsque nous retranchons le superflu, ce n'est pas pénitence, mais tempérance. Il y a pénitence quand nous retranchons du convenable, et plus on retranche ainsi successivement, plus grande et meilleure est la pénitence, pourvu qu'on n'aille pas jusqu'à détruire la santé ou contracter une infirmité notable.

Secondement, dans ce qui regarde la manière de prendre le sommeil, ce n'est point non plus pénitence de retrancher un superflu de choses qui flattent la délicatesse et la mollesse.

Mais il y a pénitence quand on se prive en cela du convenable, et plus on arrive à retrancher ainsi, meilleure est la pénitence, pourvu qu'elle ne cause pas un affaiblissement notable des forces et de la santé. Quant au sommeil même, il ne faut pas en soustraire la quantité convenable, si ce n'est, qu'ayant à corriger l'habitude vicieuse de dormir trop, on veuille trouver la juste mesure.

Troisièmement, châtier son corps en lui causant une douleur sensible par des cilices, ou cordes, ou chaînes de fer que l'on porte sur sa chair, par des flagellations, des blessures que l'on se fait, et autres rigueurs semblables. Une chose qui semble offrir plus d'avantage et moins d'inconvénient, c'est que la douleur ne se fasse sentir que dans la chair, sans pénétrer jusqu'aux os, de manière qu'il y ait douleur et non infirmité. C'est pourquoi il paraît convenable d'employer des disciplines faites de petites cordes, qui causent la douleur extérieurement, plutôt que tout autre moyen capable de produire au-dedans une infirmité notable.

Observations. — 1° Les pénitences extérieures se pratiquent pour trois effets principaux : d'abord, en satisfaction des péchés passés ; en second lieu, pour se vaincre soi-même, c'est-à-dire pour que la sensualité obéisse à la raison, et que l'âme conserve plus d'empire sur toutes ses puissances inférieures ; en troisième lieu, pour obtenir quelque grâce ou faveur que l'on désire, comme d'avoir une intime douleur de ses péchés, des larmes abondantes pour les pleurer ou pour compatir aux peines et aux souffrances de N. S. J. C. dans sa Passion, ou comme de recevoir la solution de quelque doute où l'on se trouve.

2° Les deux premières Additions regardent les exercices de minuit et du matin, mais non ceux qui se feront en d'autres temps ; et la quatrième Addition ne doit jamais se pratiquer dans l'église, en présence d'autrui, mais quand on est seul, comme à la maison, etc.

3° Quand celui qui fait les Exercices ne trouve pas encore ce qu'il désire, comme les larmes, les consolations, souvent il est profi-

table de faire quelque changement dans la nourriture, le sommeil et les autres exercices de mortification, de manière à se changer soi-même, faisant pénitence durant deux ou trois jours, et l'omettant deux ou trois autres jours ; car il convient à quelques-uns de faire davantage pénitence, et à d'autres moins. Souvent aussi nous omettons l'exercice de la mortification par sensualité, et par la fausse idée que notre santé en souffrirait un notable dommage; et quelquefois, au contraire, nous en faisons trop, dans la pensée que le corps pourra tout supporter ; et comme Dieu notre Seigneur connaît notre nature infiniment mieux que nous, souvent lorsqu'on alterne de la sorte, il donne à chacun de sentir ce qui lui est convenable.

4° L'Examen particulier doit se faire pour ôter les défauts et les négligences qui regardent les Exercices et les Additions ; et ainsi dans la seconde, la troisième et la quatrième Semaine.

DEUXIÈME SEMAINE

APPEL D'UN ROI TEMPOREL

pour aider à contempler la vie du Roi éternel.

L'oraison préparatoire sera comme à l'ordinaire.

Le premier prélude est la composition de lieu. Il consiste ici à me représenter par l'imagination les synagogues, les villes et les bourgades que parcourait Notre-Seigneur Jésus-Christ, en faisant ses prédications.

Le second prélude est la demande du fruit que je veux [tirer de cet exercice]. Je demanderai à Notre-Seigneur la grâce de n'être point sourd à son appel, mais prompt et diligent à faire sa très sainte volonté.

Premier point. Me proposer devant les yeux un roi de la terre que Dieu aurait lui-même choisi, et auquel tous les princes et tous les peuples de la chrétienté rendraient déjà hommage et obéissance.

Second point. Observer comment ce roi parle à tous les siens en ces termes : Ma volonté est de soumettre toute la terre des infidèles ; en conséquence, celui qui voudra venir avec moi, doit être content d'avoir la même nourriture que moi, la même boisson, les mêmes vêtements, etc. Semblablement, il doit travailler comme moi durant le jour, et veiller durant la nuit, etc. ; afin que de la sorte il ait part ensuite avec moi à la victoire, selon qu'il aura pris part à mes travaux.

Troisième point. Considérer ce que doivent répondre de fidèles sujets à un roi si libéral et si bon ! et par conséquent, si quelqu'un se refusait à l'appel d'un tel roi, combien il

serait digne d'être méprisé de tout le monde et de passer pour un cœur lâche.

La seconde partie de cet exercice consiste à appliquer l'exemple du roi temporel à Notre-Seigneur Jésus-Christ, selon les trois points qui précèdent.

Et quant au *premier point*, si un semblable appel d'un roi temporel à ses sujets a de quoi frapper nos esprits, combien plus c'est une chose digne de considération de voir Notre-Seigneur Jésus-Christ, le roi éternel, et devant lui le monde entier ; de l'entendre faire à tous, et à chacun en particulier, cet appel et ce discours : Ma volonté est de me soumettre tout l'univers et tous mes ennemis, et d'entrer ainsi dans la gloire de mon Père. Celui donc qui voudra venir avec moi, doit travailler avec moi, afin que, me suivant dans la peine, il me suive aussi dans la gloire.

Second point. Considérer que tous ceux qui ont du jugement et de la raison s'offriront tout entiers au travail.

Troisième point. Ceux qui voudront montrer plus de cœur, et se signaler en tout ce qui est du service de leur Roi éternel et universel Seigneur, non seulement s'offriront tout entiers au travail, mais encore, prenant l'offensive contre leur propre sensualité, et contre leur amour charnel et mondain, ils feront des offres d'une plus grande valeur et d'un plus grand poids, lui disant :

O éternel Seigneur de toutes choses, appuyé sur votre faveur et votre secours, je fais mon oblation devant votre infinie Bonté, en présence de votre glorieuse Mère et de tous les Saints et Saintes de la Cour céleste ; [disant] que ma volonté, mon désir et ma détermination délibérée est, pourvu que ce soit aussi votre plus grand service et votre plus grande gloire, de vous imiter en suppor-

tant toute injure, tout mépris et toute pauvreté, tant actuelle que spirituelle ; si votre Majesté très sainte veut me choisir et me recevoir pour cette manière et cet état de vie.

Observations. — Cet Exercice se fera deux fois dans la journée, le matin après le lever, et une heure avant le dîner ou le souper.

Durant la seconde Semaine, et ainsi dans la suite, il est fort avantageux de faire quelque lecture dans le livre *De Imitatione Christi*, ou dans les Évangiles et la Vie des Saints.

LA PREMIÈRE CONTEMPLATION

est de l'Incarnation et elle comprend la prière préparatoire, trois préludes et trois points avec un colloque.

La prière préparatoire comme de coutume.

Le premier prélude est de rappeler à mon esprit l'histoire du Mystère que je dois contempler. Ici ce sera comment les trois Personnes divines considéraient toute la surface du globe couverte d'hommes, et comment voyant que tous ces malheureux descendaient en enfer, la très sainte Trinité forme dans son éternité le décret que la seconde Personne se fasse homme pour sauver le genre humain; et comment, en conséquence, lorsque la plénitude des temps est arrivée, Elle envoie l'ange saint Gabriel à Notre-Dame. — [Voir plus bas aux Mystères de la Vie de J.-Ch.].

Le second prélude est la composition de lieu. Ici je me représenterai la vaste étendue de l'univers habité par tant de nations diverses. De même ensuite, je verrai en particulier la maison et la chambre de Notre-Dame, dans la ville de Nazareth en la province de Galilée.

Le troisième prélude est la demande du fruit que je veux [tirer de mon exercice]. Ici je dois demander une connaissance intime du Seigneur, qui pour moi s'est fait homme, afin que je l'aime davantage et suive mieux ses exemples.

Observation. — Il convient de noter ici que cette même prière préparatoire et ces trois mêmes préludes doivent se faire durant cette semaine et les suivantes : l'oraison préparatoire sans y rien changer, comme il a été dit au commencement ; les préludes en changeant leur forme selon les sujets à méditer.

Le premier point consiste à voir successivement toutes les personnes dont il s'agit [dans le Mystère].

Et d'abord celles qui sont sur la face de la terre, avec une si grande diversité de vêtements et de visages : les uns blancs, les autres noirs ; les uns en paix, les autres en guerre ; les uns qui pleurent, les autres qui rient ; les uns en santé, les autres malades ; les uns qui naissent, les autres qui meurent, etc.

Ensuite voir et considérer les trois Personnes divines sur le trône royal de la Majesté suprême ; comment elles contemplent tout cet univers et toutes ces nations qui vivent dans un si grand aveuglement, pour mourir et descendre dans l'enfer.

En troisième lieu, voir Notre-Dame et l'Ange qui la salue, et faire des réflexions pour tirer quelque fruit de ce spectacle.

Second point. Ecouter ce que disent les personnes : — celles qui sont sur la surface de la terre, comme elles parlent entre elles, comme elles jurent et blasphèment, etc. — Les Personnes divines, comment elles disent : « Faisons l'œuvre de la Rédemption du genre humain, etc. » — Ce que disent l'Ange et Notre-Dame. — Et réfléchir ensuite pour tirer du fruit de leurs paroles.

Troisième point. Considérer ce que font les personnes sur la surface de la terre : elles frappent, elles tuent, elles marchent vers l'enfer, etc. ; ce que font les trois Personnes divines : elles opèrent la très sainte Incarnation, etc. ; ce que font l'Ange et Notre-Dame : l'Ange s'acquitte de son office d'ambassadeur ; Notre-Dame s'humilie et rend ses actions de grâces à la divine Majesté. — Et puis réfléchir pour tirer quelque fruit de chacune de ces choses.

A la fin je dois faire un *colloque*, pensant à ce qu'il me faut dire, soit aux trois Person-

nes divines, soit au Verbe éternel fait homme, soit à sa Mère et Notre-Dame ; et selon les affections de mon cœur, je demanderai ce qui m'aidera à mieux suivre et imiter Notre-Seigneur qui vient de s'incarner ainsi.

Terminer par le *Pater noster.*

LA SECONDE CONTEMPLATION

est sur la Nativité [de Jésus-Christ.]

La prière préparatoire à l'ordinaire.

Le premier prélude est l'histoire [du Mystère]. — Ici je me rappellerai comment Notre-Dame, vers le neuvième mois de sa grossesse, partit de Nazareth, assise sur une

ânesse (comme il est permis de le méditer pieusement), accompagnée de Joseph et d'une servante qui conduisent un bœuf. Ils vont à Bethléem, pour payer le tribut que César avait imposé à toutes ces contrées. [Voir plus bas aux Mystères.]

Le second prélude est la composition de lieu. — Me figurer ici, par l'imagination, le chemin de Nazareth à Bethléem, considérant sa longueur, sa largeur, et s'il est uni, ou s'il va par des vallées ou des hauteurs. J'examinerai de même la grotte de la Nativité, combien ce lieu est spacieux ou étroit, bas ou élevé, et comment il était préparé.

Le troisième prélude est le même et se fait dans la même forme qu'à la contemplation précédente.

Premier point. Voir les personnes, c'est-à-dire Notre-Dame et Joseph et la servante, et l'Enfant Jésus après qu'il sera né. Et moi, je me tiendrai là comme un petit pauvre et

comme un indigne petit serviteur, les contemplant et les servant dans leurs nécessités, comme si j'étais présent, avec tout le dévouement et la révérence possibles. Puis je réfléchirai sur moi-même pour tirer quelque fruit.

Second point. Prêter. attention, observer et contempler ce que disent les personnes, et me repliant sur moi, recueillir quelque fruit.

Troisième point. Regarder et considérer ce ce que font les personnes : par exemple, elles voyagent, elles endurent la peine, afin que le Seigneur naisse dans une extrême pauvreté, et qu'après tant de travaux, après la faim, la soif, le chaud et le froid, après les injures et les mauvais traitements, il meure enfin sur une croix, et tout cela pour moi ! — Puis réfléchir et tirer quelque fruit spirituel.

Terminer, comme dans la contemplation qui précède, par un colloque et le *Pater noster*.

LA TROISIÈME CONTEMPLATION

est la répétition du premier

et du second exercice.

Après la prière préparatoire et les trois préludes, on fera une répétition du premier et du second exercice, notant toujours les principaux endroits où l'on aura trouvé quelque lumière, et senti la consolation ou la désolation; et faisant également un colloque à la fin. — Puis *Pater noster.*

[*Observation*]. — Dans cette répétition et dans toutes les suivantes, on gardera le même ordre que dans les répétitions de la première Semaine, changeant la matière, et retenant la forme.

LA QUATRIÈME CONTEMPLATION

sera [encore] une répétition de la première et de la seconde, et l'on suivra la même marche que dans la précédente.

LA CINQUIÈME CONTEMPLATION

sera une application des cinq sens à la première et à la seconde contemplation.

Après l'oraison préparatoire et les trois préludes, il est avantageux d'exercer les cinq sens de l'imagination sur la première et la seconde contemplation, en la manière suivante :

Premier point. Voir les personnes des yeux de l'imagination, méditant et contemplant dans le détail les circonstances où elles se présentent, pour tirer quelque fruit d'un tel aspect.

Second point. Entendre les paroles qu'elles disent ou qu'elles peuvent dire; puis faisant des retours sur soi-même, recueillir de là quelque fruit.

Troisième point. Respirer et goûter par l'odorat et le goût la suavité et la douceur infinie de la divinité, celle de l'âme et de ses vertus, etc., selon la personne que l'on contemple; toujours se repliant sur soi-même pour tirer de là quelque fruit.

Quatrième point. Toucher les objets, exemple embrasser et baiser les endroits où ces personnes sacrées ont posé leurs pieds et se sont arrêtées; tâchant de faire tout cela avec quelque profit pour l'âme.

Terminer par un *colloque* comme dans la première et dans la seconde contemplation, et réciter une fois le *Pater noster*.

OBSERVATIONS

La première est que pendant toute cette Semaine et dans les autres qui suivent, je dois lire seulement le Mystère de la contemplation que j'aurai immédiatement à faire, sans rien lire des autres qui ne sont pas pour ce jour ou pour cette heure, afin que la considération d'un Mystère ne trouble point celle d'un autre Mystère.

Seconde observation. Le premier exercice sur l'Incarnation se fera à minuit; le second au point du jour; le troisième vers l'heure de la messe; le quatrième à l'heure de vêpres et le cinquième avant l'heure du souper; donnant toujours l'espace d'une heure à chacun de ces cinq exercices. Et le même ordre s'observera dans la suite.

Troisième observation. Si celui qui fait les Exercices est d'un grand âge ou d'une santé faible; ou même fût-il robuste, si la première Semaine lui a laissé quelque affaiblissement,

il est mieux que dans cette seconde Semaine, ou du moins quelquefois, il ne se lève pas au milieu de la nuit; mais il fera une contemplation le matin, une autre à l'heure de la messe, et une autre encore avant le dîner; de plus une répétition à l'heure de vêpres, et enfin l'application des sens avant le souper.

Quatrième observation. Dans cette deuxième Semaine, parmi les dix Additions exposées lors de la première on doit changer la seconde, la sixième, la septième, et en partie la dixième. Pour la seconde Addition, le changement sera, qu'aussitôt après mon réveil, je me mettrai devant les yeux la contemplation que j'ai à faire, nourrissant en moi le désir de mieux connaître le Verbe éternel fait chair, afin de le mieux servir et de le mieux suivre. La sixième Addition sera de me rappeler fréquemment à la mémoire la vie et les Mystères de J. C. N. S., commençant depuis son Incarnation jusqu'au passage ou Mystère qui fait l'objet actuel de ma contemplation.

Pour la septième Addition je m'attacherai à faire usage de l'obscurité ou de la clarté, des agréments de la saison ou de leurs contraires, selon que je sentirai qu'ils peuvent me servir et m'aider à trouver le fruit spirituel que je désire. Pour la dixième Addition, je dois me comporter suivant les Mystères que je contemple, parce que quelques-uns demandent la pénitence et d'autres non. Et ainsi les dix Additions seront observées avec beaucoup de soin.

Cinquième observation. Dans tous les exercices autres que ceux de minuit et du matin, on prendra quelque chose d'équivalent à la seconde Addition, en la manière suivante : dès que je verrai s'approcher l'heure de l'exercice, avant de m'y rendre, je me mettrai devant les yeux cette pensée : Où vais-je ? et en présence de qui ? résumant quelque peu l'exercice que j'ai à faire ; après quoi, mettant en pratique la troisième Addition, j'entrerai dans l'exercice.

Au second Jour

On prendra pour première et pour seconde contemplation la *Présentation au Temple* et la *Fuite en Egypte* où Notre-Seigneur est comme chassé en exil. Et sur ces deux contemplations on fera deux répétitions, avec une application des sens, de la même manière que le jour précédent.

Observation. — Quelquefois il est utile, même à celui qui est robuste et bien disposé, de varier à partir de ce second jour jusqu'au quatrième inclusivement, pour mieux trouver ce qu'il désire ; prenant seulement une contemplation tout au matin, et une autre vers l'heure de la messe, pour faire ensuite sur les deux une répétition à l'heure de vêpres et une application des sens avant le souper.

Au troisième Jour

On contemplera comment l'Enfant *Jésus* obéissait à ses parents *à Nazareth*; et comment ensuite il le trouvèrent *dans le Temple*. On fera de même deux répétitions et l'application des cinq sens.

PRÉLUDE

pour considérer les états de vie.

Maintenant que nous avons considéré l'exemple que Jésus-Christ Notre-Seigneur nous a donné pour deux états de vie, le premier qui consiste dans l'observation des commandements, lorsqu'il vivait sous l'obéissance de ses parents, le second qui est celui de la

perfection évangélique, lorsqu'il resta dans le Temple, abandonnant son père adoptif et sa mère selon la chair, pour vaquer uniquement au service de son Père éternel ; nous commencerons, tout en continuant de contempler sa vie, à chercher et à demander en quelle forme et en quel état sa divine Majesté veut faire usage de nous.

Et afin d'arriver à ce but, l'exercice suivant nous fournira une première introduction, car nous y verrons l'intention de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et en opposition celle de l'ennemi de la nature humaine, et nous apprendrons de là comment nous devons nous disposer nous-mêmes pour en venir à la perfection, en quelque état ou forme de vie que Dieu notre Seigneur nous aura donné de choisir.

QUATRIÈME JOUR

Méditation de deux Etendards,
l'un de Jésus-Christ, notre Chef suprême
et Seigneur, l'autre de Lucifer,
mortel ennemi de notre nature humaine.

L'oraison préparatoire est toujours la même.

Le premier prélude, qui est l'aperçu historique, sera ici comment Jésus-Christ appelle et veut tous les hommes sous son étendard; et comment Lucifer, au contraire, les appelle et les veut sous le sien.

Le second prélude est la composition de lieu : ici je me représenterai une vaste plaine de toute cette contrée de Jérusalem, où le suprême Chef des bons est Jésus-Christ Notre-Seigneur; et une autre plaine dans le pays de Babylone, où le chef des ennemis est Lucifer.

Le troisième prélude est la demande du fruit que je veux [tirer de mon exercice] : ici je demanderai d'une part la connaissance des fraudes du mauvais chef, et le secours nécessaire pour m'en préserver ; de l'autre la connaissance de la vraie vie que montre le souverain et véritable Chef, avec la grâce de l'imiter.

Premier point. Me figurer le chef de tous les ennemis au sein de cette vaste plaine de Babylone, comme si je le voyais assis dans une grande chaire de feu et de fumée, avec un visage affreux et terrible.

Second point. Considérer comment il fait l'appel d'innombrables démons, et comment il les répand, les uns dans telle ville, les autres dans telle autre, et ainsi par tout l'univers, n'omettant aucune province, aucun lieu, aucun état, ni aucune personne en particulier.

Troisième point. Considérer la harangue qu'il

leur adresse, et comment il leur enjoint avec menace de jeter des lacets et des chaînes. Ils devront d'abord tenter les hommes par la cupidité des richesses, comme il a coutume d'en user lui-même à l'égard du plus grand nombre ; afin de parvenir plus aisément à leur faire aimer le vain honneur du monde, et à les pousser de là dans un orgueil toujours croissant. De sorte que le premier degré est celui des richesses, le second celui de l'honneur mondain, le troisième celui de l'orgueil ; et par ces trois degrés, Lucifer amène à tous les autres vices.

De même à l'opposé il faut se figurer le suprême et véritable Chef qui est Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Premier point. Considérer comment Jésus-Christ Notre-Seigneur, beau et plein de grâce, se tient en un lieu humble, dans la grande plaine du pays de Jérusalem.

Second point. Considérer comment le Seigneur du monde entier choisit tant de personnes, apôtres, disciples, etc., et les envoie dans tout l'univers, répandant sa doctrine sacrée parmi tous les états et toutes les conditions.

Troisième point. Considérer la harangue que Jésus-Christ Notre-Seigneur adresse à tous ses serviteurs et amis, qu'il envoie à une telle expédition. Il leur recommande de vouloir aider tous les hommes, en les amenant d'abord à une entière pauvreté de cœur, et, si sa divine Majesté doit l'avoir pour agréable et veut les choisir, à la pauvreté même actuelle ; en second lieu, au désir des opprobres et des mépris, parce que ces deux choses mènent à leur suite l'humilité. De sorte qu'il y a trois degrés : le premier est la pauvreté contre les richesses ; le second est l'opprobre ou le mépris contre l'honneur mondain ; le troisième est l'humilité contre l'orgueil ; et par ces trois degrés ils feront

arriver les hommes à toutes les autres vertus.

Faire un *premier colloque à Notre-Dame* pour qu'elle m'obtienne de son Fils et Seigneur la grâce d'être reçu sous son étendard, d'abord dans une entière pauvreté spirituelle ; et si sa divine Majesté l'a pour agréable et veut me choisir et me recevoir, dans la pauvreté même actuelle, ensuite dans le support des opprobres et des injures, afin de l'imiter ainsi davantage, pourvu que je puisse y être soumis sans que personne l'offense et sans déplaisir de sa divine Majesté. — Puis réciter l'*Ave Maria*.

Faire un *second colloque au Fils* pour qu'il m'obtienne la même grâce de son Père, et dire l'*Anima Christi*.

Faire un *troisième colloque au Père* pour qu'il daigne lui-même m'accorder cette grâce. — Dire le *Pater noster*.

Observation. — Cet Exercice se fera à minuit, et ensuite une seconde fois tout au matin. De plus on en fera deux répétitions, l'une à l'heure de la messe et l'autre à l'heure de vêpres, finissant toujours par les trois colloques, à Notre-Dame, au Fils et au Père. — Enfin l'exercice des *trois classes* qu'on va voir, aura lieu une heure avant le souper.

MÉDITATION

qui se fera aussi le quatrième jour
sur trois classes d'hommes
pour [nous disposer à] embrasser le meilleur parti.

L'oraison préparatoire à l'ordinaire.

Le premier prélude est l'histoire de trois classes d'hommes dont chacune est devenue riche d'une somme de dix mille ducats, mais sans les avoir acquis purement en vue de l'amour qu'elle devait à Dieu. Maintenant tous

veulent se sauver et trouver Dieu notre Seigneur dans la paix, en ôtant de leur âme le poids et l'obstacle qu'ils rencontrent dans leur affection à la chose acquise.

Le second prélude ou la composition de lieu sera ici de me voir moi-même me tenant en présence de Dieu notre Seigneur et de tous ses saints, pour désirer et pour connaître ce qui sera le plus agréable à sa divine Bonté.

Le troisième prélude, ou la demande du fruit que je veux [tirer de cet exercice], sera de demander la grâce de choisir ce qui doit être le mieux pour la gloire de sa divine Majesté et pour le salut de mon âme.

La première classe voudrait se débarrasser de l'affection qu'elle a pour la chose acquise, afin de trouver dans la paix Dieu notre Seigneur, et de pouvoir faire son salut, mais elle n'emploie [de fait] aucun moyen jusqu'à l'heure de la mort.

La seconde classe veut se défaire de l'affection, mais elle le veut de manière à rester néanmoins avec la chose acquise, comme si elle voulait que Dieu notre Seigneur vînt lui-même à ce qu'elle veut, et elle ne se résout pas à la laisser pour aller à Dieu, dût cet état être le meilleur pour elle.

La troisième classe veut détruire cette affection, et elle le veut tellement que sa volonté ne tient point à garder la chose acquise plutôt qu'à s'en dépouiller ; mais elle veut uniquement faire à ce sujet ce que Dieu notre Seigneur lui donnera de vouloir, et ce qu'elle reconnaîtra être le mieux pour le service et la gloire de sa divine Majesté. En attendant, elle veut se regarder comme ayant tout abandonné de cœur, appliquant les forces de son âme à ne vouloir ni cet objet, ni aucun autre, si ce n'est par le seul motif du service de Dieu notre Seigneur, en sorte que seul le désir de pouvoir mieux le servir la détermine à prendre ou à laisser la chose.

On fera les trois colloques comme dans la contemplation des deux Etendards.

Note. — Il faut observer que quand nous sentons une affection ou répugnance contre la pauvreté actuelle, quand nous ne sommes pas indifférents à l'égard de la pauvreté et des richesses, il sert beaucoup, pour éteindre cette affection contraire à l'ordre, de demander dans les colloques, même en dépit de la nature, que le Seigneur nous choisisse pour la pratique de la pauvreté actuelle, lui protestant que nous le voulons, que nous le sollicitons, que nous l'en supplions, pourvu que tel soit le service et l'honneur de sa divine Bonté.

Au cinquième Jour

On contemplera comment Jésus-Christ Notre-Seigneur partit de Nazareth pour le fleuve du Jourdain, et comment il fut baptisé.

Observations. — Cette contemplation se fera une fois à minuit, et une seconde fois au matin ; puis on fera sur la même deux répétitions à l'heure de la messe et des vêpres, et avant le souper une application des sens. En chacun de ces cinq exercices, on commencera par faire l'oraison préparatoire accoutumée et les trois préludes, comme il a été expliqué dans la contemplation de l'Incarnation et de la Nativité, et l'on finira par les trois colloques des Trois Classes, ou selon la Note qui vient après.

L'*Examen particulier* après le dîner et après le souper se fera sur les défauts et négligences par rapport aux Exercices et aux Additions de ce jour, et ainsi les jours suivants.

Au sixième Jour

On contemplera comment Jésus-Christ N. S.

alla du Jourdain au désert, inclusivement, observant en tout la même forme que dans le cinquième Jour.

Au septième Jour

Comment saint André et les autres suivirent Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Au huitième Jour

Du Sermon sur la montagne qui est des huit Béatitudes.

Au neuvième Jour

Comment Jésus-Christ Notre-Seigneur apparut à ses disciples sur les flots de la mer.

Au dixième Jour

Comment le Seigneur prêchait dans le Temple.

Au onzième Jour

De la résurrection de Lazare.

Au douzième Jour

Du jour des Rameaux.

OBSERVATIONS

La première est que dans les contemplations de cette deuxième Semaine, selon que chacun

veut lui donner plus ou moins de temps, ou selon qu'il tire du profit, on peut étendre ou raccourcir [la Semaine]. Si on l'étend, il faudra prendre les Mystères de la Visitation de Notre-Dame à sainte Elisabeth, les Pasteurs, la Circoncision de l'Enfant Jésus, les trois Rois, et ainsi des autres. Si l'on abrège, on omettra quelques-uns des Mystères même assignés ci-dessus ; car c'est seulement une introduction qui est ici donnée, et une méthode pour mieux et plus complètement méditer.

Seconde observation. La matière des Elections commencera à partir de la contemplation du départ de Nazareth pour le Jourdain inclusivement, c'est-à-dire le cinquième jour, comme on le dira plus loin.

Troisième observation. Avant d'entrer dans les Elections, il sert beaucoup, pour s'affectionner à la vraie doctrine de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de considérer attentivement

Les trois espèces d'Humilité

que nous allons voir; y revenant à plusieurs reprises durant tout le jour, et de même fai-

sant les colloques comme il sera dit ci-après.

La première espèce d'humilité est nécessaire au salut éternel ; elle consiste à m'abaisser autant que je le puis, et à m'humilier de manière que je reste soumis en tout à la loi de Dieu notre Seigneur; au point que quand on m'établirait le maître de toutes les choses créées en ce monde, ou quand il s'agirait de sauver ma propre vie temporelle, je n'en viendrais point à délibérer sur la transgression d'un commandement soit divin, soit humain, qui m'oblige sous peine de péché mortel.

La seconde humilité est plus parfaite que la première; elle consiste à me trouver établi dans un tel état que ma volonté n'incline point à posséder les richesses plutôt que la pauvreté, à désirer l'honneur plutôt que l'ignominie, à vouloir une longue vie plutôt qu'une vie courte, lorsqu'il y aurait égal service de Dieu notre Seigneur et salut de mon âme ; de sorte que, ni pour tous les biens créés, ni pour éviter la mort, je n'en vienne point à délibérer si je commettrai un péché véniel.

La troisième humilité est la plus parfaite : elle existe lorsque, possédant déjà la première et la seconde, et supposé que la divine Majesté fût également louée et glorifiée, moi, pour imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, et pour lui devenir actuellement plus semblable, je veux et je choisis la pauvreté avec Jésus-Christ pauvre, de préférence aux richesses; l'ignominie avec Jésus-Christ rassasié d'opprobres, de préférence aux honneurs; et je désire être estimé un homme de néant et un insensé pour Jésus-Christ, qui le premier a été traité comme tel, plutôt que d'être regardé comme un homme sage et habile en ce monde.

Note. — Celui qui désire obtenir cette troisième humilité, trouvera beaucoup d'avantage à faire les trois colloques de la méditation des Trois classes; demandant que Notre-Seigneur veuille le choisir pour cette troisième, plus grande et plus précieuse humilité, afin qu'il l'imite et le serve plus parfaitement, si toutefois c'est là le moyen de servir et de louer également ou davantage sa divine Majesté.

PRÉAMBULE

pour faire l'Election.

Dans toute bonne élection, quant à ce que je dois y mettre de ma part, il faut que l'œil de mon intention soit simple, ayant uniquement en vue la fin pour laquelle je suis créé, c'est-à-dire la gloire de Dieu notre Seigneur et le salut de mon âme. Donc, quelle que soit la chose que je choisisse, ce doit être pour qu'elle me serve à la fin de ma création, me gardant bien de subordonner ou d'attirer la fin au moyen, au lieu de diriger le moyen vers la fin. Par exemple, il arrive que plusieurs commencent par choisir l'état du mariage, ce qui n'est qu'un moyen, et secondement ils se proposent de servir Dieu notre Seigneur dans cet état, ce qui est la fin. D'autres également veulent d'abord avoir un bénéfice ecclésiastique, et après cela ils veulent servir Dieu dans ce poste. Ces hommes ne vont pas droit à Dieu, mais ils prétendent que Dieu vienne droit à leurs affections mal réglées, et

par conséquent ils font de la fin le moyen, et du moyen la fin ; de sorte que la chose qu'ils devaient embrasser en premier lieu est laissée par eux à la dernière place. [C'est un désordre manifeste], car nous devons poser d'abord pour point de mire de vouloir servir Dieu, ce qui est la fin, et secondement prendre un bénéfice ou le mariage, si cela nous sert davantage comme moyen d'obtenir cette fin. Rien donc ne doit m'incliner vers tel ou tel moyen ou m'en écarter, si ce n'est uniquement le service et la gloire de Dieu notre Seigneur, avec le salut éternel de mon âme.

CONSIDÉRATION

pour prendre connaissance des matières
sur lesquelles doit se faire l'Election ;
elle renferme quatre points avec une note.

Premier point. Il est nécessaire que toute matière sur laquelle nous voulons faire une élection, soit indifférente ou bonne en elle-même, et admise par la sainte Église hiérar-

chique notre Mère. Les choses mauvaises et qui répugnent à l'esprit de l'Église, ne peuvent être l'objet d'une élection.

Second point. Il y a des matières qui tombent sous une élection immuable, telles que le sacerdoce, le mariage, etc. Il y en a d'autres qui tombent sous une élection qui peut changer, par exemple accepter un bénéfice ou le laisser, accepter des biens temporels ou y renoncer.

Troisième point. Dans une élection immuable, quand une fois on a passé à l'exécution, il n'y a plus à revenir, parce qu'on ne peut rompre ce qui a été fait, comme le mariage, le sacerdoce, etc. Seulement il faut remarquer, que si quelqu'un n'a pas fait l'Election selon le devoir et l'ordre, mais qu'il ait cédé à des affections mal réglées, maintenant il doit s'en repentir et s'efforcer de bien vivre dans son état. Toutefois cette élection ne semble pas être une vocation divine, puis-

qu'elle a été faite obliquement et sans garder l'ordre. Car ici bien des personnes se trompent en prenant une élection oblique ou vicieuse pour une vocation venant de Dieu. Toute vocation divine est toujours nette et pure, sans qu'il s'y mêle rien de charnel, ni aucune autre affection désordonnée.

Quatrième point. Si quelqu'un a fait sur une matière variable une élection selon le devoir et l'ordre, sans écouter les conseils de la chair et du monde, il n'y a pas de raison pour qu'il fasse de nouveau l'Election, mais il doit choisir les moyens de se rendre parfait dans son état autant qu'il en sera capable.

Note. — Quand une élection sur laquelle on peut revenir n'a pas été faite selon l'ordre et avec la sincérité requise, alors il est expédient de la reprendre en la soumettant aux règles, si toutefois on a le désir d'en tirer des fruits considérables et qui plaisent grandement à Dieu notre Seigneur.

TROIS TEMPS

[favorables] pour faire en chacun d'eux une saine et bonne Election

Le premier temps est lorsque Dieu notre Seigneur excite et attire tellement la volonté que sans douter ni pouvoir douter, l'âme dévote prend la route qui lui a été assignée. Ainsi firent saint Paul et saint Mathieu en suivant Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le second temps se déclare par la suffisance des lumières et des connaissances que donne l'expérience des consolations et des désolations, et celle du discernement des divers esprits.

Le troisième temps est celui du calme, lorsqu'un homme, après avoir considéré d'abord pourquoi il est au monde, savoir pour louer Dieu notre Seigneur et pour sauver son âme; et plein du désir de remplir cette fin,

choisit comme moyen une forme ou un état de vie, parmi ceux que l'Église admet, pour s'aider à servir Dieu son Seigneur et sauver son âme. J'appelle « temps de calme », celui où l'âme n'est pas agitée par les divers esprits, et où elle fait usage de ses puissances naturelles avec liberté et tranquillité.

Si l'Election n'a pas lieu dans le premier ou dans le second temps, voici deux manières de la faire dans le troisième.

PREMIÈRE MÉTHODE

pour faire une saine et bonne élection ; elle renferme six points.

Premier point. Me proposer la chose sur laquelle je veux faire l'Election, par exemple l'emploi ou le bénéfice qu'il s'agit d'accepter ou de laisser, ou toute autre matière qui tombe sous l'élection variable.

Second point. Il est nécessaire que je tienne ma vue attachée sur la fin pour laquelle je suis créé, qui est de louer Dieu notre Seigneur et de sauver mon âme; et en même temps que je me trouve dans l'indifférence, sans avoir aucune affection contraire à l'ordre ; de sorte que je n'incline point à prendre plutôt qu'à laisser, à laisser plutôt qu'à prendre la chose en question ; mais que je me trouve comme la balance en équilibre, prêt à pencher vers le parti que j'aurai senti davantage être celui de la gloire de Dieu notre Seigneur et du salut de mon âme.

Troisième point. Demander à Dieu notre Seigneur qu'il daigne mouvoir ma volonté et me mettre dans l'âme ce que je dois faire relativement à la chose proposée, selon qu'il lui en reviendra plus de gloire, de manière que mon intelligence use d'un bon et fidèle raisonnement, et que ma volonté fasse son choix conformément à sa très sainte volonté et à son bon plaisir.

Quatrième point. Considérer, en raisonnant, le profit et les avantages qui me reviendront si j'ai cet emploi ou ce bénéfice, uniquement par rapport à l'honneur de Dieu N. S. et au salut de mon âme ; et considérer de même par contre les désavantages et les dangers qu'il y aurait à le posséder. Dans la seconde partie [de cet examen], j'en ferai autant, c'est-à-dire que je verrai les avantages et le profit, et de même par contre les inconvénients et les périls qu'il peut y avoir à ne point le posséder.

Cinquième point. Après avoir ainsi porté

mon attention et raisonné sur toutes les parties de la question, je verrai de quel côté la raison incline davantage ; et suivant que l'impulsion raisonnable sera plus grande, sans rien céder à celle des sens, je prendrai ma détermination sur la chose proposée.

Sixième point. L'élection ou délibération étant terminée de la sorte, celui qui l'a faite doit recourir avec beaucoup de diligence à la prière, et là, en présence de Dieu notre Seigneur, il lui offrira cette élection, afin que sa divine Majesté daigne la recevoir et la confirmer, si elle est pour son plus grand service et sa plus grande gloire.

SECONDE MÉTHODE

pour faire une saine et bonne élection ;
elle contient quatre règles et une note.

Première règle. Il faut que l'amour qui m'incline vers une chose et me la fait choisir, vienne d'en haut et descende de l'amour de Dieu ; par conséquent avant de me détermi-

ner, je dois sentir d'abord en moi-même que l'affection plus ou moins grande que j'ai pour cet objet qui attire mon choix, est uniquement en vue de mon Créateur et Seigneur.

Seconde règle. Me proposer à l'esprit une personne que je n'aurais jamais vue ni connue, et dans la supposition que je souhaite toute sa perfection, considérer ce que je lui dirais de faire et de choisir pour la plus grande gloire de Dieu N. S. et pour la plus grande perfection de son âme ; et le faire moi-même, observant la règle que je pose pour cet autre.

Troisième règle. Me voir comme si j'étais à l'article de la mort, et examiner la forme et la mesure que je voudrais alors avoir gardée dans l'affaire de ma présente élection ; et me réglant entièrement d'après cela, prendre ma détermination.

Quatrième règle. Considérer d'un esprit attentif en quelle situation d'âme je me trouverai au jour du Jugement, examinant de quelle manière alors je voudrais avoir décidé l'affaire présente. Or, la règle que je m'ap-

plaudirais alors d'avoir suivie, je dois la prendre aujourd'hui, afin qu'au Jugement je me trouve pleinement satisfait et joyeux.

Note. Après avoir appliqué ces règles à la question proposée, dans la vue de mon salut et de mon repos éternel, je ferai mon élection, et je la présenterai à Dieu notre Seigneur, selon le sixième point de la première Méthode.

[*MÉTHODE*]

Pour amender et réformer sa vie dans l'état où l'on est.

A l'égard de ceux qui sont fixés dans quelque prélature ou dans le mariage (qu'ils possèdent de grands biens temporels ou non), on doit observer que s'il n'y a pas lieu pour eux de faire une élection sur quelque matière variable, ou bien encore s'ils n'ont point une volonté assez dévouée pour la bien faire, il sera utile de leur proposer, en place de l'Election, une forme et une méthode pour amender et réformer chacun sa manière de

vivre en son état, avec cette conviction, qu'ils ont été créés et qu'ils doivent vivre dans leur état, pour la gloire et l'honneur de Dieu N. S. et pour le salut de leur âme. Pour marcher vers cette fin et l'atteindre, on considérera attentivement et ruminera, à l'aide des Exercices et des Méthodes d'Election proposées, quel doit être le train de maison et le nombre des domestiques; comment on doit les conduire et les gouverner ; comment on doit les instruire de parole et d'exemple ; de même pour les revenus : quelle part il faut appliquer à l'entretien de sa maison et des siens, et quelle part attribuer aux pauvres et à d'autres bonnes œuvres ; en sorte qu'on ne veuille et ne cherche en tout que la plus grande louange et gloire de Dieu notre Seigneur. Car chacun doit songer qu'en tout ce qui est de la vie spirituelle, il avancera en proportion du zèle qu'il mettra à se dégager de son amour-propre, de sa volonté et intérêt propre.

TROISIÈME SEMAINE

LA PREMIÈRE CONTEMPLATION

est à minuit : comment Jésus-Christ Notre-Seigneur se rendit de Béthanie à Jérusalem, jusqu'à la dernière Cène inclusivement. Elle renferme l'oraison préparatoire, trois préludes, six points et un colloque.

L'Oraison préparatoire est toujours la même.

Le premier prélude ou l'aperçu historique du Mystère sera ici comment Jésus-Christ Notre-Seigneur envoya de Béthanie à Jérusalem deux disciples pour préparer la Cène, et ensuite lui-même y vint avec les autres disciples, et comment, après avoir mangé l'agneau pascal et achevé le souper, il leur lava les pieds, et leur donna son très saint corps et son sang précieux, puis il leur fit un sermon après que Judas fut sorti pour vendre son Seigneur.

Le second prélude est la composition de lieu : ce sera ici de considérer la route de Béthanie à Jérusalem, si elle est large, ou étroite, ou unie, et de même le lieu de la Cène, s'il est spacieux ou étroit, de telle forme ou de telle autre.

Le troisième prélude est la demande du fruit que je veux : ici ce sera de demander la douleur, l'affliction et la confusion de ce qu'à cause de mes péchés le Seigneur va à sa Passion.

Premier point. Voir les personnes de la Cène, et, réfléchissant sur moi-même, tâcher de tirer de là quelque fruit.

Second point. Ecouter ce qu'elles disent, et de même en tirer quelque fruit.

Troisième point. Regarder ce qu'elles font et recueillir quelque fruit.

Quatrième point. Considérer les peines que Jésus-Christ Notre-Seigneur souffre en son humanité, ou ce qu'il veut souffrir, selon le trait de la Passion. Et ici je commencerai de toutes mes forces à exciter dans mon âme la douleur, la tristesse, la componction, ce que je m'efforcerai de faire aux autres points qui suivent.

Cinquième point. Considérer comment la Divinité se cache, c'est-à-dire comment elle pourrait détruire ses ennemis, et ne le fait pas ; et comment elle laisse la très sainte Humanité en proie à de si cruelles douleurs.

Sixième point. Considérer comment N.-S. endure toutes ces choses pour mes péchés, etc. ; et ce que moi de mon côté je dois faire et souffrir pour lui.

Terminer par un colloque à Jésus-Christ Notre-Seigneur, et à la fin *Pater noster.*

Observation.

Il faut remarquer, ainsi qu'il a été dit plus haut et expliqué en partie, que dans les colloques nous devons faire des réflexions et des demandes qui soient en rapport avec la matière proposée [et la disposition présente de l'âme]; c'est-à-dire selon que je me trouve tenté ou consolé; selon que je désire avoir une vertu ou une autre; selon que je veux disposer de moi pour un parti ou pour un autre; selon que je veux m'attrister ou me réjouir de l'objet que je contemple; enfin demandant la grâce que je veux plus efficacement obtenir par rapport à quelques points particuliers. Et l'on peut faire de la sorte un seul colloque à Jésus-Christ Notre-Seigneur; ou bien si la matière ou la dévotion y portent, on peut faire trois colloques, un à la Mère, un autre au Fils, et un troisième au Père, en la même forme qui a été donnée à la seconde Semaine, dans la méditation des deux Etendards, avec la Note qui suit celle des Trois classes.

LA SECONDE CONTEMPLATION

est le matin sur le Mystère depuis la Cène jusqu'au Jardin inclusivement.

L'oraison préparatoire à l'ordinaire.

Le premier prélude est l'histoire du Mystère : ici ce sera comment Jésus-Christ Notre-Seigneur descendit avec ses onze disciples de la montagne de Sion où il avait fait la Cène, dans la vallée de Josaphat; et laissant huit d'entre eux en un endroit de la vallée, et les trois autres dans une partie du jardin, il se met en oraison; il a une sueur comme de gouttes de sang; il fait par trois fois une prière à son Père, et tire ses disciples de leur sommeil. Alors ses ennemis arrivent, et à sa voix ils tombent par terre; Judas lui donne le baiser, et saint Pierre tranche à Malchus l'oreille, que Jésus-Christ remet à sa place.

Ensuite il est pris comme un malfaiteur et on le traîne en bas par la vallée, et puis en haut par la montagne jusqu'à la maison d'Anne.

Le deuxième prélude ou la composition de lieu est ici de se figurer le chemin du mont Sion à la vallée de Josaphat, et de même le jardin, s'il est large ou long, ou de telle ou telle forme.

Le troisième prélude est la demande du fruit que je veux ; or, le fruit propre qu'il faut demander dans la Passion, c'est la douleur avec Jésus-Christ en proie à la douleur, le brisement avec Jésus-Christ brisé, les larmes et une peine intime de la peine si grande que Jésus-Christ a ressentie pour moi.

[*OBSERVATIONS*]

La première est que dans cette deuxième contemplation, après avoir fait l'oraison préparatoire et les trois préludes marqués ci-dessus, on gardera pour les points et le colloque

la forme donnée à la première contemplation de la Cène. — Vers l'heure de la messe et des vêpres on fera deux répétitions de la première et de la seconde contemplation ; puis, avant le souper, on fera sur les deux mêmes l'application des sens, toujours ayant soin de commencer par l'oraison préparatoire et les trois préludes, selon la matière, et en suivant la forme qui a été dite et expliquée à la seconde Semaine.

Seconde observation. L'Exercitant, selon que l'âge, la disposition et la complexion lui viennent en aide, fera chaque jour cinq exercices, ou un plus petit nombre.

Troisième observation. Dans cette troisième Semaine, on changera en partie la seconde et la sixième Addition. Pour la seconde, à peine serai-je éveillé, qu'aussitôt je penserai où je vais et pourquoi, résumant un peu la contemplation que j'ai à faire ; et tandis que je me lève et m'habille, je m'efforcerai, suivant le Mystère, de concevoir de la tristesse et de la douleur à la vue des douleurs et des peines

si grandes de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Pour la sixième, j'écarterai les pensées joyeuses, quoique bonnes et saintes, telles que celles de la Résurrection et du Paradis; mais plutôt je me porterai moi-même à la douleur, à la peine et à l'affliction par le fréquent souvenir des maux, des travaux et des souffrances que Notre-Seigneur Jésus-Christ a endurés, depuis le moment où il est né jusqu'au Mystère de la Passion qui m'occupe actuellement.

Quatrième observation. L'examen particulier se fera comme dans la Semaine qui précède, sur les Exercices et sur les présentes Additions.

Au deuxième Jour

A minuit, la contemplation sera celle des Mystères opérés *depuis le Jardin jusqu'à la maison d'Anne* inclusivement, et vers l'aurore, *depuis la maison d'Anne jusqu'à celle de Caïphe* inclusivement. Ensuite il y aura deux répétitions à l'ordinaire, et une application des sens, comme il a été dit.

Au troisième Jour

A minuit, *depuis la maison de Caïphe jusque chez Pilate* inclusivement, et vers l'aurore, *de Pilate à Hérode* inclusivement ; puis les deux répétitions et l'application des sens, toujours selon la même forme.

Au quatrième Jour

A minuit, *de la maison d'Hérode à celle de Pilate,* avec la moitié des Mystères qui s'y opèrent, et le reste de ces Mystères dans l'exercice du matin ; puis les deux répétitions et l'application des sens à l'ordinaire.

Au cinquième Jour

A minuit, *depuis la maison de Pilate jusqu'au moment où il fut mis en Croix ;* et le matin, *depuis le Crucifiement jusqu'au dernier soupir ;* ensuite la répétition et l'application des sens.

Au sixième Jour

A minuit, *de la Croix*, lorsqu'on le descend, *jusqu'au Sépulcre* exclusivement ; et le matin, *depuis le Sépulcre* inclusivement *jusqu'à la demeure où Notre-Dame se retira*, après qu'on eut mis son Fils dans le tombeau.

Au septième Jour

Contempler *toute la Passion* à la fois, dans l'exercice de minuit et celui du matin; ensuite, au lieu des deux répétitions et de l'application des sens, considérer pendant tout le jour, le plus assidûment possible, comment le corps sacré de Jésus-Christ Notre-Seigneur resta délié et séparé de l'âme, et dans quel lieu et de quelle manière il fut enseveli. De même considérer quelle fut la solitude de Notre-Dame, et combien grande sa douleur et son affliction; et d'un autre côté, quel fut aussi le douloureux isolement où se trouvèrent les disciples.

Observation. — Il faut remarquer que celui qui veut donner plus de temps à la Passion, doit prendre pour chaque contemplation un plus petit nombre de Mystères; par exemple, dans la première, la Cène seulement; dans la seconde, le Lavement des pieds; dans la troisième, le Don de la Sainte Eucharistie; dans le quatrième, le Sermon que Notre-

Seigneur fit à ses Apôtres ; et ainsi pour les autres contemplations et Mystères. De même, après avoir achevé la Passion, il prendra un jour entier pour la première moitié de la Passion, un second pour la seconde moitié, et un troisième jour pour la reprendre tout entière. Au contraire, celui qui voudra y mettre moins de temps, prendra à minuit la Cène, vers l'aurore le Jardin, à l'heure de la messe la maison d'Anne, à l'heure des vêpres celle de Caïphe, et pour l'exercice avant le souper la maison de Pilate ; et omettant de la sorte les répétitions et l'application des sens, il fera tous les jours cinq exercices différents, en prenant pour chacun d'eux un Mystère particulier de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; puis, après avoir achevé de la méditer, il pourra la reprendre un autre jour tout entière, dans un seul exercice ou dans plusieurs, selon qu'il croira pouvoir en recueillir plus de fruit.

RÈGLES

pour se mettre dans l'ordre à l'avenir en ce qui touche la nourriture

Première règle. Il convient de moins s'abstenir dans l'usage du pain, parce que c'est un aliment sur lequel l'appétit sensuel n'a pas coutume d'autant se dérégler, ni la tentation de presser autant que sur les autres.

Seconde règle. Dans le boire, il est plus aisé de se restreindre que dans l'usage du pain : c'est pourquoi on doit bien considérer ce qui sera utile pour l'admettre, et ce qui sera nuisible pour le retrancher.

Troisième règle. Dans l'usage des mets, il faut garder la plus grande et la plus entière tempérance, parce que c'est le point sur lequel l'appétit sensuel est plus prompt à se dérégler, et la tentation à chercher ce qui le flatte.

C'est pourquoi la tempérance, pour éviter le dérèglement, peut ici se pratiquer en deux manières : l'une est de s'habituer à faire usage de mets plus communs, l'autre de ne prendre les délicats qu'en petite quantité.

Quatrième règle. Plus une personne, tout en évitant de nuire à sa santé, retranchera du convenable, plus promptement elle arrivera à trouver le milieu qu'il lui faut garder dans le boire et le manger; et cela pour deux raisons : l'une est qu'en s'aidant et se disposant elle-même ainsi, elle recevra souvent d'une manière plus sensible des lumières intérieures, des consolations et des inspirations divines qui lui feront apercevoir ce milieu convenable pour elle; l'autre raison est que, si elle voit qu'avec ces retranchements le corps n'a plus autant de force ni d'aptitude aux Exercices spirituels, elle parviendra facilement à juger ce qui convient davantage aux besoins du corps.

Cinquième règle. Quand on prend sa réfection, il faut se représenter Jésus-Christ Notre-Seigneur à table avec ses Apôtres, et considérer comment il mange, comment il boit, comment il regarde, comment il parle, et s'attacher à faire comme lui, de sorte que l'esprit soit occupé principalement de la considération de Notre-Seigneur et moins de la réfection que l'on donne au corps ; afin qu'on garde mieux ainsi toute mesure et toute convenance dans la manière d'être et de se gouverner.

Sixième règle. On peut encore, tandis que l'on prend la nourriture du corps, occuper son esprit ou de la vie des saints, ou de quelque pieuse contemplation, ou de quelque affaire spirituelle que l'on a en vue ; parce que l'attention qui fixera l'âme sur ces objets, fera qu'elle prendra moins de délectation et de plaisir dans la nourriture.

Septième règle. Par-dessus tout, il faut évi-

ter que l'âme ne soit tout entière à la nourriture qu'elle prend, ou qu'elle cède à l'appétit en mangeant avec empressement; mais elle doit rester maîtresse d'elle-même, tant pour la manière de manger, que pour la quantité à prendre.

Huitième règle. Afin d'ôter le dérèglement en cette matière, un moyen fort efficace est, qu'après le dîner, ou après le souper, ou dans quelque autre moment de la journée où l'appétit ne se fait pas sentir, on détermine avec soi-même, pour le dîner ou le souper suivant, la quantité qu'il convient de prendre, et l'on s'en tiendra là tous les jours, en sorte que, malgré l'impulsion de l'appétit ou de la tentation, l'on ne dépasse point la mesure fixée; et même, pour vaincre plus complètement tout appétit désordonné et toute impulsion de l'ennemi, si l'on est tenté de prendre plus, qu'on diminue encore la quantité.

QUATRIÈME SEMAINE

PREMIÈRE CONTEMPLATION

Comment J.-C. N.-S. apparut à Notre-Dame.

L'oraison préparatoire est toujours la même.

Le premier prélude, qui est l'histoire du Mystère, sera ici comment, après que Jésus-Christ eut expiré sur la croix, et tandis que son corps restait séparé de son âme, mais toujours uni à la Divinité, l'âme bienheureuse, unie

pareillement à la Divinité, descendit aux enfers d'où, ayant arraché les âmes des justes et étant venue au sépulcre, elle s'unit de nouveau à son corps; et Jésus-Christ ainsi ressuscité apparut à sa Mère bénie en corps et en âme.

Le second prélude, ou la composition de lieu, sera ici de me figurer la disposition du saint sépulcre, et le lieu ou la maison occupée par Notre-Dame, regardant les diverses parties en détail, de même la chambre, l'oratoire, etc.

Le troisième prélude est la demande du fruit que je veux [tirer de cet exercice]; ici je demanderai la grâce de ressentir une allégresse et une joie intense de la gloire et de la joie si grandes de J.-C. N.-S.

Le premier point, le second et le troisième seront les mêmes que dans la Contemplation de la Cène.

Le quatrième point consiste à voir comment la Divinité qui semblait se cacher dans la Passion, apparaît et éclate maintenant dans la très sainte Résurrection par tant de miracles, et par les vrais et très saints effets qu'elle opère.

Cinquième point. Considérer comment J.-C. Notre-Seigneur exerce l'office de consolateur, comparant ce qu'il fait envers les siens avec ce que les amis ont coutume de faire pour consoler leurs amis.

Terminer par un ou plusieurs colloques suivant la matière et dire à la fin le *Pater noster*.

Première observation. Dans les contemplations qui suivent, on prendra l'un après l'autre, de la manière indiquée plus bas, tous les Mystères de la Résurrection jusqu'à l'Ascension inclusivement, gardant du reste dans

toute cette Semaine de la Résurrection la même forme et la même méthode que dans celle de la Passion ; de sorte que la première contemplation, qui vient d'être donnée, serve de modèle, soit pour les préludes [qui changent] selon la matière, soit pour les cinq points qui sont toujours les mêmes. Les Additions sont aussi les mêmes, avec les modifications qu'on va indiquer. Pour tout le reste, savoir : les répétitions, les applications des sens et la faculté d'abréger ou d'étendre les Mystères, on peut se régler d'après ce qui a été dit de la Semaine de la Passion.

Seconde observation. C'est communément dans la quatrième Semaine qu'il convient plus que dans les trois précédentes, de faire quatre exercices par jour au lieu de cinq. Le premier se fait aussitôt qu'on est levé le matin ; le second à l'heure de la messe ou avant le dîner, à la place de la première répétition ; le troisième à l'heure des vêpres, à la place de la seconde répétition ; le quatrième avant le sou-

per : il consiste à faire l'application des sens sur les trois exercices du jour, notant, pour s'y arrêter, les endroits plus importants, et où l'on aura senti davantage des mouvements pieux et des goûts spirituels.

Troisième observation. Quoique dans toutes les contemplations on ait présenté un certain nombre de points, par exemple trois ou cinq, etc., néanmoins celui qui médite peut s'en fixer un plus grand ou un plus petit nombre, selon qu'il y trouvera plus d'avantage. C'est pourquoi il sert beaucoup, avant d'entrer dans la contemplation, de prévoir et d'arrêter en nombre déterminé les points qu'on veut prendre.

Quatrième observation. Durant cette quatrième Semaine, on doit, parmi les dix Additions, changer la seconde, la sixième, la septième et la dixième.

Seconde Addition. Aussitôt après mon réveil, je me mettrai devant les yeux la con-

templation que je vais faire, ayant la volonté de m'affecter et de me réjouir de la joie et de l'allégresse si grande de J.-C. Notre-Seigneur.

Sixième Addition. Appeler dans ma mémoire et entretenir dans mon esprit les pensées qui portent au plaisir, à la joie et à l'allégresse spirituelle, comme la pensée du Paradis.

Septième Addition. Me servir de la clarté du ciel et des agréments de la saison, par exemple, en été, de la fraîcheur [ou de la verdure], et, en hiver, de la chaleur du soleil ou du feu, autant que je croirai pouvoir m'aider de tout cela pour me réjouir en mon Créateur et Rédempteur.

Dixième Addition. Au lieu de mortifications corporelles, je me contenterai de veiller à la garde de la tempérance, tenant une juste mesure en toute chose, à moins qu'il ne se rencontre des jeûnes et des abstinences commandés par l'Église, car on doit toujours les observer quand il n'y a point d'empêchement légitime.

CONTEMPLATION
pour obtenir l'amour divin.

D'abord il faut remarquer deux choses. La première est que l'amour doit être placé dans les œuvres plus que dans les paroles. La seconde, que l'amour consiste dans la communication qui se fait de part et d'autre, en sorte que la personne qui aime donne et communique à la personne aimée les biens qu'elle a, ou des biens qu'elle a ou peut donner ; et de son côté, la personne aimée en fait autant à l'égard de celle qui aime. C'est pourquoi si l'une a de la science, des honneurs, des richesses, elle en fait part à celle qui n'en a point, et l'autre agit de même.

La prière préparatoire est toujours la même.

Le premier prélude ou la composition de lieu sera ici de voir comment je me tiens en la présence de Dieu notre Seigneur, des anges et des saints qui intercèdent pour moi.

Le second prélude est la demande du fruit que je veux ; ici je demanderai la connaissance

intime de tant de bienfaits que j'ai reçus, afin que d'une âme pleinement reconnaissante, je puisse en toutes choses aimer et servir sa divine Majesté.

Premier point. Rappeler à ma mémoire tous les bienfaits reçus, ceux de la création, ceux de la rédemption, et les dons qui me sont propres ; pesant avec toute l'affection dont je suis capable combien Dieu notre Seigneur a fait pour moi, et combien il m'a donné de ce qu'il a ; et conséquemment, combien le même Seigneur désire se donner lui-même à moi pour autant qu'il le peut, selon l'ordre établi par sa divine volonté. — Ensuite, me repliant sur moi-même, je considérerai ce que moi, de mon côté et pour ma part, je dois, avec beaucoup de raison et de justice, offrir et donner à sa divine Majesté : savoir, toutes les choses qui sont à moi, et moi-même avec elles. Faisant donc comme un ami qui offre à son ami, je dirai d'un cœur vraiment touché :

Prenez, Seigneur, et recevez toute ma

liberté, ma mémoire, mon entendement et ma volonté entière, avec tout ce que j'ai et possède. Vous m'avez donné toutes ces choses, Seigneur, je vous les rends ; elles sont entièrement à vous ; disposez-en selon toute l'étendue de votre volonté. — Donnez-moi votre amour et votre grâce, car c'est assez pour moi.

Second point. Considérer comment Dieu habite dans les créatures : dans les éléments, leur donnant l'être ; dans les plantes, leur donnant la végétation ; dans les animaux, leur donnant le sentiment ; dans les hommes, leur donnant l'intelligence. Et il habite en moi de ces diverses manières, me donnant l'être, la vie, le sentiment et l'intelligence. De même il fait de moi son temple, m'ayant créé à la ressemblance et à l'image de sa divine Majesté. — Ici également je réfléchirai sur moi-même, de la manière qui a été dite au premier point, ou d'une autre manière si le cœur m'en suggère une meilleure. Et je ferai la même chose dans chacun des points qui suivent.

Troisième point. Considérer comment Dieu opère et travaille pour moi dans toutes les créatures qui sont en ce monde, c'est-à-dire qu'il agit comme s'il travaillait ; dans les cieux, les éléments, les plantes, les fruits, les troupeaux, etc., donnant l'être et le conservant, donnant la végétation, le sentiment, etc. — Ensuite me recueillir en moi-même.

Quatrième point. Considérer comment tous les biens et tous les dons descendent d'en haut ; par exemple, ma puissance limitée descend de cette puissance suprême et infinie qui est là-haut ; et il en est ainsi de la justice, de la bonté, de la pitié, de la miséricorde, etc. C'est comme les rayons qui émanent du soleil, comme les eaux qui découlent de la source, etc. — Puis terminer, suivant ce qui a été dit, en faisant des retours sur soi-même.

Finir par un colloque et réciter le *Pater noster.*

TROIS MANIÈRES DE PRIER

[*Première*] : 1° *Sur les Commandements.*

La première manière de prier s'exerce sur les dix commandements, sur les sept péchés capitaux, sur les trois puissances de l'âme et sur les cinq sens du corps.

Cette Manière de prier est moins une forme et une manière de prier qu'un moyen ou exercice par lequel l'âme se prépare et s'aide, tant à profiter spirituellement qu'à rendre la prière agréable à Dieu.

D'abord je ferai l'équivalent de la seconde Addition de la deuxième Semaine ; c'est-à-dire qu'avant de me mettre à prier, étant assis ou me promenant, selon que je trouverai plus utile pour moi, je laisserai reposer un peu mon esprit, considérant où je vais et pourquoi. — Et cette même Addition se pratiquera au commencement de toutes les Manières de prier.

Je ferai une oraison préparatoire, pour

demander à Dieu notre Seigneur la grâce de pouvoir connaître en quoi j'ai manqué par rapport aux dix commandements ; et de même j'implorerai grâce et secours pour m'amender à l'avenir, demandant une parfaite intelligence des préceptes, afin de toujours mieux les observer à la plus grande gloire et louange de sa divine Majesté.

Alors venant à la première manière de prier, je considérerai et j'examinerai comment j'ai observé le premier commandement, et en quoi je m'y suis trouvé en faute ; prenant pour mesure de l'examen le temps de réciter trois *Pater noster* et trois *Ave Maria* ; et si, dans cet intervalle, je découvre des manquements, j'en demanderai le pardon et la rémission, et je dirai un *Pater noster*. Et je ferai de même ensuite pour chacun des dix commandements.

Notes. — 1° Il faut remarquer que si l'on arrive à un commandement dans lequel on n'ait point l'habitude de manquer en rien, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter aussi longtemps ;

mais selon que l'on se trouve plus ou moins sujet à heurter contre un précepte, il faut plus ou moins insister sur la considération et l'examen de ce précepte. Et la même chose s'observera pour les péchés capitaux.

2° Après que j'aurai parcouru tous les commandements, m'accusant ainsi de mes péchés et demandant grâce et secours pour l'avenir, je terminerai par un colloque à Dieu notre Seigneur, suivant la matière.

2° *Sur les péchés capitaux.*

Au sujet des sept péchés capitaux, après l'Addition, je ferai l'oraison préparatoire comme il a été dit ; puis, changeant seulement la matière, qui est maintenant de péchés à éviter au lieu de commandements à observer, je suivrai le même ordre, avec la même règle pour le temps, et je finirai par un colloque.

Afin de mieux connaître les fautes que m'ont fait commettre ces vices, je considérerai aussi leurs contraires, et dans le désir de les éviter plus efficacement, je me proposerai et

m'efforcerai, par de saints exercices, d'acquérir et de posséder les sept vertus opposées.

3° Sur les puissances de l'âme.

A l'égard des trois puissances de l'âme, faire encore l'Addition et l'oraison préparatoire, et suivre la même marche et la même règle du temps ; puis finir par un colloque.

4° Sur les cinq sens du corps.

Sur les cinq sens du corps, l'ordre est toujours le même ; il n'y a de changé que la matière.

Note. — Celui qui veut imiter dans l'usage de ses sens J.-C. N.-S., se recommandera à sa divine Majesté dans l'oraison préparatoire ; et après avoir considéré chacun des sens, il récitera l'*Ave Maria* ou le *Pater noster.* S'il se propose d'imiter Notre-Dame dans l'usage des sens, il se recommandera à elle dans l'oraison préparatoire, pour qu'elle lui obtienne cette grâce de son Fils et Seigneur, et après la considération de chaque sens, il dira l'*Ave Maria*.

Seconde manière de prier.

Elle consiste à contempler la signification de chacune des paroles dont se compose une prière vocale.

L'Addition qui a été donnée pour la première manière, doit aussi s'observer dans la seconde. L'oraison préparatoire se fera conformément à la personne à qui s'adresse la prière.

Celui qui veut prier de la seconde manière, étant à genoux ou assis, selon que le corps est mieux disposé et que l'âme trouve plus de dévotion, et tenant les yeux fermés ou arrêtés sur un même endroit, sans les porter çà et là, prononcera le mot *Pater*, et il s'arrêtera sur ce mot aussi longtemps qu'il trouvera des significations, des comparaisons, du goût spirituel et de la consolation à considérer tout ce que renferme cette expression. Et il fera de même sur chaque mot du *Pater noster* ou de toute autre prière qu'il voudrait prendre pour prier de cette manière.

[Il y a ici trois règles à observer.]

La première est qu'on restera ainsi à prier l'espace d'une heure pour tout le *Pater noster*, et à la fin on récitera une fois l'*Ave Maria*, le *Credo*, l'*Anima Christi* et le *Salve Regina* de bouche ou seulement de cœur, à la manière ordinaire.

Seconde règle. Si celui qui contemple ainsi le *Pater noster* trouve dans une seule parole ou dans deux une matière abondante de réflexion, de goût spirituel et de consolation, il ne doit pas se mettre en peine de passer outre, quand même l'heure s'écoulerait à recueillir ce qu'il trouve. A la fin il dira le reste du *Pater noster* à la manière accoutumée.

Troisième règle. Lorsqu'une ou deux paroles du *Pater noster* ont suffi pour l'heure entière, un autre jour qu'on voudra revenir à la même prière, on récitera ce mot ou ces deux mots

à la façon ordinaire, et arrivé à celui qui vient immédiatement après, on commencera à contempler de la manière qui a été dite dans la seconde règle.

Observations.

La première est qu'après avoir achevé le *Pater noster* en un jour ou en plusieurs, il faut faire de même avec l'*Ave Maria*, et ensuite avec les autres prières, de sorte que pendant quelque temps on s'exerce toujours sur l'une d'elles.

La seconde est que la prière étant terminée, on s'adressera à la personne qui en était l'objet, pour lui demander en peu de mots les vertus et les grâces dont on sent un plus grand besoin.

Troisième manière de prier.

Elle est en forme de rythme.

L'Addition est la même que pour la première et la seconde manière de prier.

L'oraison préparatoire est comme dans la seconde.

La troisième manière consiste en ce qu'à chaque respiration, il faut prier de cœur, pendant que l'on prononce de bouche une parole du *Pater noster*, ou de toute autre prière qu'on récite. Ainsi l'on ne dit qu'une seule parole entre une respiration et l'autre, et dans l'instant qui s'écoule alors, on fait principalement attention soit au sens du mot, soit à la personne qui est l'objet de la prière, soit à sa propre bassesse, soit encore à la différence qui existe entre la haute dignité de cette personne et l'extrême misère de celle qui lui parle. Et l'on gardera la même forme et la même règle pour toutes les paroles du *Pater noster*; puis on récitera à la manière

ordinaire les autres prières, savoir l'*Ave Maria*, l'*Anima Christi*, le *Credo* et le *Salve Regina*.

[*Il y a ici deux règles à observer.*]

La première est que, soit le jour suivant, soit à une autre heure où l'on voudra prier de la sorte, on dira l'*Ave Maria* suivant cette forme mesurée, après quoi l'on récitera les autres prières à la manière accoutumée, et l'on procédera ainsi successivement pour chacune d'elles.

La seconde règle est que celui qui voudra employer plus de temps à prier ainsi en mesure, pourra dire toutes les prières indiquées ou quelques-unes d'elles, gardant la règle de ne prononcer qu'une parole à chaque respiration, comme il a été expliqué.

LES MYSTÈRES DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST NOTRE-SEIGNEUR

Il faut noter que dans tous les Mystères qui suivent, les paroles qu'on a renfermées dans une parenthèse, sont toutes du texte même de l'Évangile ; mais qu'il n'en est pas ainsi des paroles qui sont en dehors ; et dans chaque Mystère on trouvera presque toujours trois points pour les méditer et les contempler avec une plus grande facilité.

DE L'ANNONCIATION DE NOTRE-DAME

S. Luc, I, 26-38.

Premier point. L'Ange saint Gabriel, saluant Notre-Dame, lui annonce qu'elle concevra Jésus-Christ N.-S. (L'ange étant entré chez

elle, lui dit : Je vous salue, pleine de grâce... Vous concevrez dans votre sein, et vous enfanterez un Fils.)

Second point. L'Ange confirme ce qu'il avait dit à Notre-Dame, en lui apprenant la conception de saint Jean-Baptiste en ces termes : (Et voici qu'Elisabeth, votre parente, a conçu elle-même un fils dans sa vieillesse...)

Troisième point. Notre-Dame répond à l'Ange : (Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole.)

DE LA VISITE DE NOTRE-DAME A ELISABETH

S. Luc, 1, 39-56.

Premier point. Notre-Dame ayant visité Elisabeth, saint Jean-Baptiste, qui était dans le sein de sa mère, sentit la visite que faisait Notre-Dame. (Et à peine Elisabeth eut-elle entendu la salutation de Marie, que l'enfant tressaillit dans son sein ; et Elisabeth fut remplie du Saint-Esprit, et elle s'écria à haute

voix : Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et béni est le fruit de vos entrailles.)

Second point. Notre-Dame chante un cantique, disant : (Mon âme glorifie le Seigneur.)

Troisième point. (Marie resta avec elle environ trois mois, et elle retourna dans sa maison.)

DE LA NATIVITÉ DE JÉSUS-CHRIST NOTRE-SEIGNEUR

S. Luc, II, 1-14.

Premier point. Notre-Dame et son époux Joseph vont de Nazareth à Bethléem pour professer qu'ils sont soumis à César : (Joseph monta de la Galilée à Bethléem, afin de se faire inscrire avec Marie, son épouse, qui était enceinte.)

Second point. (Elle mit au monde son Fils premier-né, l'enveloppa de langes et le coucha dans une crèche.)

Troisième point. (Une troupe nombreuse de

la milice céleste se joignit à l'Ange, louant Dieu et disant : Gloire à Dieu au plus haut des cieux.)

DES BERGERS

S. Luc, II, 8-20.

Premier point. La naissance de J.-C. N.-S. est manifestée par l'Ange aux bergers : (Je vous annonce une grande joie, parce qu'il vous est né aujourd'hui un Sauveur.)

Second point. Les bergers vont à Bethléem. (Ils vinrent en toute hâte, et ils trouvèrent Marie et Joseph et l'Enfant placé dans une crèche.)

Troisième point. (Les bergers s'en retournèrent, glorifiant et louant Dieu.)

DE LA CIRCONCISION

S. Luc, II, 21.

Premier point. Ils circoncirent l'Enfant Jésus.

Second point. (On lui donna le nom de Jésus, selon que l'avait nommé l'Ange, avant qu'il fût conçu.)

Troisième point. Ils rendirent l'Enfant à sa Mère, laquelle compatissait à la vue du sang qui coulait du corps de son Fils.

LES TROIS ROIS MAGES

S. Mat., II, 1-12.

Premier point. Trois rois Mages suivant une étoile qui les guidait, vinrent pour adorer Jésus, disant : (Nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.)

Second point. Ils l'adorèrent et lui offrirent des présents. (Et se prosternant, ils l'adorèrent; puis ouvrant leurs trésors, ils lui offrirent en présent, de l'or, de l'encens et de la myrrhe.)

Troisième point. (Ayant reçu une réponse en songe de ne point retourner vers Hérode, ils s'en revinrent dans leur pays par un autre chemin.)

DE LA PURIFICATION DE N.-D.

et de la Présentation de l'Enfant Jésus.

S. Luc, II, 22-39.

Premier point. Ils portèrent l'Enfant Jésus au Temple, afin qu'il fût présenté au Seigneur comme premier-né, et ils offrirent pour lui (une paire de tourterelles ou deux jeunes colombes.)

Second point. Siméon étant venu dans le Temple, (le prit dans ses bras, et bénit Dieu en disant : Maintenant, Seigneur, vous laissez aller votre serviteur en paix.)

Troisième point. Anne (étant survenue rendait gloire au Seigneur, et parlait de lui à tous ceux qui attendaient la Rédemption d'Israël.)

DE LA FUITE EN ÉGYPTE

S. MAT., II, 13-18.

Premier point. Hérode voulait tuer l'Enfant Jésus; c'est pourquoi il fit égorger les Innocents; mais avant leur massacre, un ange avertit Joseph de fuir en Egypte : (Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère, et fuyez en Egypte.)

Second point. Joseph se mit en route vers l'Egypte. (Se levant aussitôt de nuit, il se retira en Egypte.)

Troisième point. (Il était là jusqu'à la mort d'Hérode.)

COMMENT J.-C. N.-S. REVINT DE L'ÉGYPTE

S. MAT., II, 19-23.

Premier point. L'Ange avertit Joseph de retourner en Israël : (Levez-vous, prenez l'Enfant et sa Mère, et allez dans la terre d'Israël.)

Second point. (Et s'étant levé, il vint dans la terre d'Israël.)

Troisième point. Parce que le fils d'Hérode, Archelaüs, régnait en Judée, il se réfugia à Nazareth.

DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST N.-S.

depuis l'âge de douze ans jusqu'à trente.

S. LUC, II, 51-52.

Premier point. Il était obéissant à ses parents.

Second point. (Il croissait en sagesse, en âge et en grâce.)

Troisième point. Il paraît avoir exercé la profession de charpentier, puisque saint Marc l'insinue, disant au chap. VI : (N'est-ce point là le charpentier ?)

DE LA VENUE DE J.-C. AU TEMPLE

à l'âge de douze ans.

S. Luc, II, 41-51.

Premier point. J.-C. N.-S., âgé de douze ans, monta de Nazareth à Jérusalem.

Second point. J.-C. N.-S. resta à Jérusalem, et ses parents ne s'en aperçurent pas.

Troisième point. Trois jours s'étant écoulés, ils le trouvèrent dans le Temple, assis au milieu des Docteurs et discutant avec eux, et comme ses parents lui demandaient où il avait été, il répondit : (Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux choses de mon Père ?)

COMMENT JÉSUS-CHRIST FUT BAPTISÉ

S. MAT., III, 13-17.

Premier point. Jésus-Christ Notre-Seigneur, après avoir dit adieu à sa Mère bénie, vint de Nazareth à la rive du Jourdain où se trouvait saint Jean-Baptiste.

Second point. Saint Jean baptisa Jésus-Christ Notre-Seigneur, et comme il voulait s'excuser se jugeant indigne de le baptiser, Jésus-Christ lui dit : (Laisse faire maintenant, car il convient que nous accomplissions ainsi toute justice.)

Troisième point. L'Esprit-Saint descendit, et la voix du Père se fit entendre du ciel : (Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances.)

COMMENT J.-C. FUT TENTÉ

S. Luc, iv, 1-13. — S. Mat., iv, 1-11.

Premier point. Après qu'il eut été baptisé, il se retira dans le désert, où il jeûna quarante jours et quarante nuits.

Second point. Il fut tenté par l'ennemi à trois reprises. (Le tentateur s'étant approché lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, dites que ces pierres deviennent des pains. — Jetez-vous en bas. — Je vous donnerai toutes ces choses, si, tombant à mes pieds, vous m'adorez.)

Troisième point. (Les anges s'approchèrent et ils le servaient.)

DE LA VOCATION DES APOTRES

Premier point. Saint Pierre et saint André paraissent avoir été appelés par le Seigneur à trois reprises : la première fois, à une certaine connaissance, ainsi qu'on le voit dans S. Jean, chap. I ; la seconde fois, à le suivre de quelque manière, avec la pensée de retourner à la possession des choses qu'ils avaient laissées, comme le dit S. Luc, chap. V ; la troisième fois, à suivre pour toujours J.-C. N.-S. S. Mat., chap. IV, et S. Marc, chap. I.

Second point. Il appela Philippe, comme on le lit en saint Jean, ch. I, et Matthieu, selon son propre récit, ch. IX.

Troisième point. Il appela tous les autres Apôtres dont la vocation particulière n'est pas mentionnée dans l'Évangile.

Et il faut aussi considérer trois autres choses :

La première, comment les Apôtres étaient de condition rude et humble.

La seconde est la dignité à laquelle ils furent si suavement appelés.

La troisième, les dons et les grâces par lesquels ils furent élevés au-dessus de tous les Pères du Nouveau et de l'Ancien Testament.

DU PREMIER MIRACLE

fait aux noces de Cana en Galilée.

S. Jean, II, 1-11.

Premier point. J.-C. N.-S. fut invité à des noces avec ses disciples.

Second point. La Mère indique au Fils que le vin manque, disant : (Ils n'ont point de vin) ; et elle commande à ceux qui servaient : (Faites tout ce qu'il vous dira.)

Troisième point. Il changea l'eau en vin. (Et il manifesta sa gloire, et ses disciples crurent en lui.)

COMMENT J.-C. CHASSA DU TEMPLE LES VENDEURS

S. Jean, ii, 13-17.

Premier point. Avec un fouet fait de cordes, il chassa du Temple tous ceux qui s'y livraient au trafic.

Second point. Il renversa les tables avec l'argent des changeurs riches qui étaient dans le Temple.

Troisième point. Aux pauvres qui vendaient des colombes, il dit avec douceur : (Otez tout cela d'ici, et ne faites point de la maison de mon Père une maison de négoce.)

DU SERMON

que J.-C. N.-S. fit sur la Montagne.

S. Mat., v.

Premier point. S'adressant séparément à ses bien-aimés disciples, il leur parla des huit Béatitudes : (Bienheureux les pauvres d'esprit ;

ceux qui sont doux; les miséricordieux; ceux qui pleurent; ceux qui ont faim et soif de la justice; ceux qui ont le cœur pur; les pacifiques; et ceux qui souffrent persécution.)

Second point. Il les exhorte à faire valoir les talents qu'ils ont reçus : (Que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux.)

Troisième point. Il se montre, non le transgresseur, mais le consommateur de la loi, expliquant les préceptes qui défendent l'homicide, la fornication, le parjure, et celui qui ordonne d'aimer ses ennemis. (Moi je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent.)

COMMENT J.-C. N.-S. APAISA UNE TEMPÊTE DE LA MER

S. MAT., VIII, 23-27.

Premier point. Tandis que J.-C. N.-S. dormait dans la barque, il s'éleva une violente tempête.

Second point. Les disciples effrayés l'éveillent, et il les reprend de leur peu de foi : (Que craignez-vous, hommes de peu de foi?

Troisième point. Il commanda aux vents et à la mer de cesser, et aussitôt il se fit un grand calme sur les eaux, ce qui excitait l'admiration des hommes qui disaient : (Quel est donc celui-ci à qui les vents et la mer obéissent?)

COMMENT J.-C. MARCHAIT SUR LA MER

S. MAT., XIV, 22-33.

Premier point. J.-C. N.-S. était sur la montagne lorsqu'il ordonna à ses disciples de s'en

aller dans une petite barque. Quant à lui, ayant congédié la foule, il se mit à prier seul.

Second point. La petite barque était violemment agitée par les flots ; Jésus vint à elle en marchant sur l'eau, et les disciples le prenaient pour un fantôme.

Troisième point. Le Seigneur leur ayant dit : (C'est moi, ne craignez point), saint Pierre sur son commandement vint à lui, marchant sur les eaux, et ayant douté, il commença à s'enfoncer ; mais J.-C. N.-S. le délivra, et le reprit de son peu de foi ; ensuite, comme il entrait dans la nacelle, le vent cessa.

COMMENT LES APOTRES REÇURENT LA MISSION DE PRÊCHER

S. MAT., X, 1-16.

Premier point. Jésus-Christ appelle ses bien-aimés Disciples, et leur donne le pouvoir de chasser les démons du corps des hommes et celui de guérir toutes les infirmités.

Second point. Il les instruit sur la prudence et la patience : (Voici que je vous envoie, ainsi que des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents et simples comme des colombes.)

Troisième point. Il leur trace la manière de faire leurs courses apostoliques : Ne possédez ni or ni argent. — Vous avez gratuitement reçu, donnez gratuitement.) Et il leur donna la matière de leurs prédications : (Allez et prêchez, disant que le royaume des Cieux est proche.)

LA CONVERSION DE MADELEINE

S. Luc, VII, 36-50.

Premier point. Madeleine entre dans la salle où J.-C. N.-S. est à table, dans la maison du Pharisien ; elle portait un vase d'albâtre rempli de parfum.

Second point. Se tenant derrière le Seigneur, près de ses pieds, elle commença à les arroser de larmes, puis elle les essuyait avec les che-

veux de sa tête et les baisait et les oignait de parfum.

Troisième point. Comme le Pharisien accusait Madeleine, J.-C. parle pour sa défense, disant : (Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Et il dit à cette femme : Votre foi vous a sauvée ; allez en paix.)

COMMENT J.-C. N.-S.
donna à manger à cinq mille hommes.
S. MAT., XIV, 13-21.

Premier point. Les disciples voyant qu'il se faisait tard, prient J.-C. de congédier cette multitude d'hommes qui étaient avec lui.

Second point. J.-C. N.-S. commanda qu'on lui apportât des pains, et fit asseoir la foule pour le repas. Puis il bénit ces pains, les rompit et les donna aux disciples, et les disciples à la multitude.

Troisième point. (Ils mangèrent et furent rassasiés, et l'on emporta douze corbeilles des morceaux qui étaient restés.)

DE LA TRANSFIGURATION DE J.-C.

S. Mat., xvii, 1-9.

Premier point. J.-C. N.-S. ayant pris pour compagnons ses bien-aimés disciples, Pierre, Jacques et Jean, (il fut transfiguré devant eux ; et son visage devint resplendissant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige).

Second point. Il parlait avec Moïse et Elie.

Troisième point. Saint Pierre demandant à faire trois tentes, une voix éclata du haut du ciel et dit : (Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances : écoutez-le.) Les disciples, ayant ouï cette voix, furent saisis de crainte et tombèrent la face contre terre. Alors J.-C. N.-S. les toucha et leur dit : (Levez-vous et ne craignez point. Ne dites à personne cette vision, jusqu'à ce que le Fils de l'homme ressuscite d'entre les morts.)

DE LA RÉSURRECTION DE LAZARE

S. Jean, xi, 1-45.

Premier point. Marthe et Marie font savoir à J.-C. N.-S. la maladie de Lazare. Après avoir reçu cette nouvelle, il resta encore deux jours, afin que le miracle fût plus évident.

Second point. Avant de le ressusciter, il exige de l'une et de l'autre qu'elle croient, leur disant : (Je suis la Résurrection et la Vie. Celui qui croit en moi, lors même qu'il serait mort, vivra.)

Troisième point. Il le ressuscite, après avoir pleuré et fait une prière ; et la manière de la ressusciter fut en commandant : (Lazare, viens dehors !)

DU SOUPER A BÉTHANIE

S. Mat., xxvi, 6-13.

Premier point. Le Seigneur soupe dans la maison de Simon le lépreux, en compagnie de Lazare.

Second point. Marie répand un parfum sur la tête de Jésus-Christ.

Troisième point. Judas murmure en disant : (Pourquoi perdre ainsi ce parfum?) Mais J.-C. excuse pour la seconde fois Madeleine en disant : (Pourquoi faire de la peine à cette femme? Car elle a fait une bonne œuvre envers moi.)

LE DIMANCHE DES RAMEAUX

S. Mat., xxi, 1-11.

Premier point. Le Seigneur envoie pour qu'on amène l'ânesse et l'ânon, disant : (Déliez-les et amenez-les moi, et si quelqu'un vous dit quelque chose, répondez que le Seigneur en a besoin; et aussitôt il les laissera emmener.)

Second point. Il monte sur l'ânesse que les Apôtres avaient couverte de leurs vêtements.

Troisième point. La foule sort pour le recevoir ; ils étendent sur la route leurs vêtements et des branches d'arbres en disant : (Hosanna au Fils de David ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! Hosanna dans les hauteurs des cieux !)

DE LA PRÉDICATION DANS LE TEMPLE

S. Luc, XIX, 47-48.

Premier point. Il était chaque jour enseignant dans le Temple.

Second point. La prédication finie, parce qu'il n'y avait personne qui le reçût à Jérusalem, il revenait à Béthanie.

DE LA DERNIÈRE CÈNE

S. MAT., XXVI, 17-29. — S. JEAN, XIII, 1-30.

Premier point. Il mangea l'agneau pascal avec ses douze disciples auxquels il prédit sa mort : (En vérité, je vous le dis, l'un de vous me trahira.)

Second point. Il lava les pieds à ses Disciples, même à Judas, en commençant par saint Pierre, qui, considérant la majesté du Seigneur et sa propre bassesse, ne voulait pas y consentir et disait : (Seigneur, vous me lavez les pieds !) Mais saint Pierre ne savait pas que J.-C. donnait en cela un exemple d'humilité. C'est pourquoi il leur dit : (Je vous ai donné l'exemple, afin que, comme j'ai fait à votre égard, ainsi vous fassiez vous-mêmes.)

Troisième point. Il institua le Très Saint Sacrifice de l'Eucharistie, pour être le très grand signe de son amour, disant : (Prenez et mangez.) La Cène finie, Judas sort pour vendre J.-C. N.-S.

DES MYSTÈRES
opérés depuis la Cène jusqu'au jardin inclusivement.

S. MAT., XXVI, 30-46. — S. MARC, XIV, 26-42

Premier point. Le Seigneur ayant achevé la Cène, et chantant l'hymne, partit pour le mont des Olives avec ses Disciples remplis de crainte ; et laissant huit d'entre eux à Gethsémani, il leur dit : (Arrêtez-vous ici, tandis que j'irai là pour prier.)

Second point. Ayant pris pour compagnons saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, il pria son Père par trois fois, disant : (Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi, cependant qu'il n'en soit pas comme je veux, mais comme vous voulez !) Et étant tombé en agonie, il prolongeait sa prière.

Troisième point. Il en vint à une si grande crainte, qu'il disait : (Mon âme est triste jusqu'à la mort !) Et il sua du sang en telle

abondance que saint Luc dit : (Sa sueur devint comme des gouttes de sang qui coulaient par terre) ; ce qui suppose que ses vêtements étaient pleins de sang.

DES MYSTÈRES
opérés depuis le jardin
jusqu'à la maison d'Anne inclusivement.

S. Mat., xxvi, 47-58. — S. Luc, xxii, 47-54.
S. Marc, xiv, 43-53.

Premier point. Le Seigneur permit à Judas de le baiser, et aux satellites de le saisir comme un malfaiteur, et il leur dit : (Vous êtes venus à moi comme à un voleur, avec des épées et bâtons pour me prendre ; tous les jours j'étais au milieu de vous, enseignant dans le Temple, et vous n'avez pas mis sur moi la main.) Et lorsqu'il leur dit : (Qui cherchez-vous ?) ses ennemis tombèrent par terre.

Second point. Saint Pierre blessa un valet du grand Prêtre ; mais le Seigneur plein de mansuétude, dit au disciple : (Remettez votre

épée dans le fourreau.) Et il guérit la blessure du valet.

Troisième point. Abandonné de ses disciples, il est traîné à la maison d'Anne, où saint Pierre, qui le suivait de loin, le renie une première fois. Là le Christ reçoit un soufflet d'un valet qui lui dit : (C'est ainsi que tu réponds au grand prêtre ?)

DES MYSTÈRES
opérés depuis la maison d'Anne jusqu'à celle de Caïphe inclusivement.
S. MAT. XXVI, 57-75.

Premier point. Ils le traînent lié de la maison d'Anne à celle de Caïphe, où saint Pierre le renia deux fois, mais le Seigneur l'ayant regardé, (il sortit dehors et pleura amèrement).

Second point. Jésus demeura lié toute cette nuit-là.

Troisième point. De plus, ceux qui le tenaient captif, se moquaient de lui, et ils le frappaient et lui voilaient le visage, et ils lui

donnaient des soufflets et ils lui demandaient : (Prophétise-nous en devinant quel est celui qui t'a frappé.) Et ils blasphémaient en d'autres manières semblables contre lui.

DES MYSTÈRES

opérés depuis la maison de Caiphe jusqu'à celle de Pilate inclusivement.

S. MAT., XXVII, 1-23. — S. LUC, XXIII, 1-5. S. MARC, XV, 1-14.

Premier point. Toute la multitude des Juifs l'entraîne à la maison de Pilate, et l'accuse devant lui en disant : (Nous avons trouvé cet homme qui pervertissait notre nation et qui défendait de payer le tribut à César.)

Second point. Après l'avoir examiné une première et une seconde fois, Pilate dit : (Je ne trouve en lui nulle cause de condamnation.)

Troisième point. On lui préfère Barabbas le voleur. (Ils crièrent tous en disant : Ne délivrez point celui-ci, mais Barabbas.)

DES MYSTÈRES

opérés depuis la maison de Pilate
jusqu'à celle d'Hérode inclusivement.

[S. Luc, xxiii, 6-12.]

Premier point. Pilate, apprenant que Jésus était Galiléen, l'envoya à Hérode, tétrarque de la Galilée.

Second point. Hérode, curieux, l'interrogea longuement, mais le Seigneur ne lui répondit sur aucun point, quoique les scribes et les prêtres ne cessassent de l'accuser.

Troisième point. Hérode avec sa cour le méprisa et lui fit mettre une robe blanche.

DES MYSTÈRES

opérés depuis la maison d'Hérode
jusqu'à celle de Pilate.

S. Mat., xxvii, 24-30. — S. Luc, xxiii, 12-23.
S. Marc, xv, 15-19. — S. Jean, xix, 1-11.

Premier point. Hérode le renvoya à Pilate, et pour ce motif ils devinrent amis, d'ennemis qu'ils étaient auparavant.

Second point. Pilate fit prendre et flageller

Jésus, et les soldats formèrent une couronne avec des épines, et ils la lui mirent sur la tête, et ils le revêtirent de pourpre, et ils venaient à lui en disant : (Salut, roi des Juifs), et ils lui donnaient des soufflets.

Troisième point. Pilate l'amena dehors en présence de tous. (Jésus sortit donc, portant une couronne d'épines et un vêtement de pourpre.) Et Pilate leur dit : (Voilà l'homme !) Et à sa vue les pontifes criaient en disant : (Crucifiez-le ! crucifiez-le !)

DES MYSTÈRES
opérés depuis la maison de Pilate jusqu'à la croix inclusivement.
S. JEAN, XIX, 16-22.

Premier point. Pilate, s'étant assis comme juge, leur livra Jésus pour être crucifié, après que les Juifs l'eurent renié pour leur roi, en disant : (Nous n'avons pas d'autre roi que César !)

Second point. Il portait la croix sur ses épaules, et comme les forces lui manquaient

pour ce fardeau, on contraignit Simon le Cyrénéen de la porter derrière Jésus.

Troisième point. Ils le crucifièrent au milieu de deux voleurs, avec cette inscription : (Jésus de Nazareth, roi des Juifs.)

DES MYSTÈRES
opérés sur la croix.
S. JEAN, XIX, 23-37.

Premier point. Il prononça sept paroles sur la croix : Il pria pour ceux qui le crucifiaient ; il accorda le pardon au larron ; il recommanda sa Mère à saint Jean, et saint Jean à sa Mère ; il dit à haute voix : (J'ai soif !) et ils lui donnèrent du fiel et du vinaigre ; il dit qu'il était abandonné ; il dit : (Tout est consommé) ; il dit : (Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains !)

Second point. Le soleil fut obscurci, les pierres se fendirent, les tombeaux s'ouvrirent, le voile du Temple se divisa en deux parties depuis le haut jusqu'en bas.

Troisième point. Ils blasphèment contre lui

en disant : (Allons, toi qui détruis le Temple de Dieu, descends de la croix). Ses vêtements furent partagés, et son côté, percé d'un coup de lance, donna de l'eau et du sang.

DES MYSTÈRES

opérés depuis la croix jusqu'au sépulcre inclusivement.

IBIDEM, 38-42.

Premier point. Il fut détaché de la croix par Joseph et Nicodème, en présence de sa Mère affligée.

Second point. Son corps fut porté au sépulcre, oint et enseveli.

Troisième point. On y plaça des gardes.

DE LA RÉSURRECTION DE J.-C. N.-S.

et de sa première apparition.

En premier lieu il apparut à la Vierge Marie, car encore que l'Écriture ne le dise pas, elle le donne assez à entendre, puisqu'elle dit qu'il apparut à tant d'autres personnes. L'Écriture suppose que nous avons du sens, suivant cette parole : (Vous aussi, êtes-vous sans intelligence ?)

DE LA SECONDE APPARITION

S. Marc, xvi, 1-11.

Premier point. De grand matin, Marie-Madeleine, Marie, mère de Jacques, et Marie Salomé s'en vont au sépulcre, se disant : (Qui nous ôtera la pierre de l'entrée du monument ?)

Second point. Elles voient la pierre enlevée et l'Ange qui leur dit : (Vous cherchez Jésus de Nazareth; il est ressuscité, il n'est pas ici.)

Troisième point. Il apparut à Marie [Madeleine] qui était restée près du sépulcre, après que les autres s'en furent allées.

DE LA TROISIÈME APPARITION

S. Mat., xxviii, 8-10.

Premier point. Les trois Maries sortent du monument avec beaucoup de crainte et de joie, voulant annoncer aux disciples la résurrection du Seigneur.

Second point. J.-C. N.-S. leur apparut sur la route et leur dit : (Je vous salue.) Elles s'approchèrent et, se prosternant à ses pieds, elles l'adorèrent.

Troisième point. Jésus leur dit : (Ne craignez point, allez annoncer à mes frères qu'ils aillent en Galilée; c'est là qu'ils me verront.)

DE LA QUATRIÈME APPARITION

S. Luç, xxiv, 12.

Premier point. Saint Pierre, ayant ouï dire par les saintes femmes que Jésus-Christ était ressuscité, alla promptement au sépulcre.

Second point. Etant entré dans le monument, il vit seulement les linges dont fut couvert le corps de J.-C. N.-S. et rien autre chose.

Troisième point. Tandis que saint Pierre réfléchissait là-dessus, Jésus-Christ lui apparut ; c'est pourquoi les Apôtres disaient : (Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon.)

DE LA CINQUIÈME APPARITION

S. Luc, xxiv, 13-35.

Premier point. Il apparut aux disciples qui allaient à Emmaüs, s'entretenant de J.-C.

Second point. Il leur fait des reproches, leur montrant par les Écritures que le Christ devait mourir et ressusciter : (O hommes privés de sens et tardifs à croire tout ce qu'ont dit les Prophètes ! Ne fallait-il pas que le Christ souffrît ces choses et qu'il entrât ainsi dans sa gloire ?)

Troisième point. A leur prière, il s'arrêta là, et il fut avec eux jusqu'à ce que, leur ayant donné la Communion, il disparut. Alors s'en retournant [à Jérusalem], ils annoncèrent aux disciples comment ils l'avaient reconnu dans la Communion.

DE LA SIXIÈME APPARITION

S. Jean, xx, 19-23.

Premier point. Les disciples étaient assemblés par la crainte des Juifs, à l'exception de saint Thomas.

Second point. Jésus leur apparut, lorsque les portes étaient fermées; et se tenant au milieu d'eux, il dit : (La paix soit avec vous.)

Troisième point. Il leur donne l'Esprit-Saint en disant : (Recevez le Saint-Esprit ; à ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis.)

DE LA SEPTIÈME APPARITION

S. Jean, xx, 24-29.

Premier point. Saint Thomas, incrédule parce qu'il était absent lors de l'apparition précédente, dit : (Si je ne vois pas, je ne croirai point.)

Second point. Huit jours après, Jésus leur apparaît, les portes étant fermées, et dit à saint Thomas : (Mettez votre doigt ici, et voyez... et ne soyez point incrédule, mais fidèle.)

Troisième point. Saint Thomas crut en disant : (Mon Seigneur et mon Dieu!) Jésus-Christ lui dit : (Bienheureux ceux qui n'ont pas vu, et qui ont cru.)

DE LA HUITIÈME APPARITION

S. JEAN, XXI, 1-17.

Premier point. Jésus apparaît à sept de ses disciples qui étaient à la pêche; ils n'avaient rien pris durant toute la nuit; mais ayant jeté le filet d'après son commandement, (ils ne pouvaient plus le tirer, à cause de la multitude des poissons).

Second point. A ce miracle, saint Jean le reconnut et dit à saint Pierre : (C'est le Seigneur!) Celui-ci se jeta dans la mer et vint à Jésus-Christ.

Troisième point. Il leur donna à manger du poisson rôti et un rayon de miel. Puis il confia ses brebis à saint Pierre; après l'avoir examiné par trois fois sur la charité, il lui dit : (Paissez mes brebis.)

DE LA NEUVIÈME APPARITION

S. MAT., XXVIII, 16-20.

Premier point. Les disciples, par l'ordre du Seigneur, se rendent sur le mont Thabor.

Second point. Jésus-Christ leur apparaît et leur dit : (Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre.)

Troisième point. Il les envoya par tout l'univers pour prêcher, leur disant : (Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.)

DE LA DIXIÈME APPARITION

Ire Epît. aux Corinth., ch. xv, 6.

(Ensuite il fut vu par plus de cinq cents frères à la fois).

DE LA ONZIÈME APPARITION

I Cor., xv, 7.

(Ensuite il se fit voir à saint Jacques.)

DE LA DOUZIÈME APPARITION

Il apparut à Joseph d'Arimathie, comme il est pieux de le méditer, et comme on peut le lire dans la Vie des Saints.

DE LA TREIZIÈME APPARITION

I Cor., xv, 8.

Il apparut à saint Paul après l'Ascension. (En dernier lieu il se fit voir à moi, comme à un avorton.)

Il apparut aussi en âme aux saints Pères des Limbes, et après qu'il les en eut tirés, et qu'il eut repris son corps, il apparut bien des fois à ses disciples, et il conversait avec eux.

DE L'ASCENSION DE J.-C. N.-S.

Actes, I, 1-11.

Premier point. Après s'être fait voir à ses Apôtres pendant quarante jours, multipliant les preuves et les miracles, et parlant du royaume de Dieu, il leur commanda d'attendre à Jérusalem l'Esprit-Saint qu'il avait promis.

Second point. Il les conduisit au mont des Olives, et en leur présence il s'éleva, et une nuée le déroba à leurs yeux.

Troisième point. Tandis qu'ils regardent le ciel, les Anges leur disent : (Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous les yeux fixés vers le ciel ? Ce Jésus qui s'est élevé du milieu de vous au ciel, viendra un jour tel que vous l'y avez vu monter.)

RÈGLES

pour sentir et connaître en quelque manière
les divers mouvements
qui sont excités dans l'âme :
les bons, afin qu'on les admette ;
les mauvais, afin qu'on les rejette.

Ces Règles conviennent davantage pour la Première Semaine.

Première règle. A ceux qui vont de péché mortel en péché mortel, l'ennemi a coutume pour l'ordinaire de proposer des délices apparentes, en faisant qu'ils imaginent des délectations et des voluptés sensuelles ; et son intention est de les retenir ainsi et de les enfoncer de plus en plus dans leurs vices et dans leurs péchés. Envers ces sortes de personnes, le bon esprit suit une marche contraire ; il pique leur conscience par le remords et par les reproches de la raison.

Seconde règle. Dans ceux qui se sont mis avec ardeur à se purifier de leurs péchés, et à servir Dieu notre Seigneur en s'élevant du bien au mieux, la manière dont agissent les esprits est opposée à celle que trace la première règle. Car alors c'est le propre du mauvais esprit de mordre, d'inspirer la tristesse, d'opposer des obstacles, inquiétant l'âme par de fausses raisons, pour l'empêcher d'aller en avant. Au contraire, le propre du bon esprit est de donner du courage et des forces, des consolations, des larmes, des lumières et du calme, rendant tout facile et écartant tous les obstacles, afin qu'on avance dans le bien que l'on fait.

Troisième règle. De la consolation spirituelle. J'appelle consolation le mouvement intérieur qui se produit dans une âme, quand elle vient à s'enflammer d'amour pour son Créateur et Seigneur, et conséquemment à ne pouvoir plus aimer sur la terre aucune créature en elle-même, mais seulement dans le Créateur

de toutes choses. — De même encore, quand on répand des larmes qui portent à l'amour du Seigneur, soit qu'elles naissent de la douleur de nos péchés ou du souvenir de la Passion de Jésus-Christ N.-S., ou de toute autre cause directement ordonnée à son service et à sa gloire. — Enfin j'appelle consolation tout accroissement d'espérance, de foi et de charité, et toute allégresse intérieure qui appelle et attire l'âme vers les choses du ciel et de son propre salut, la rendant calme et la pacifiant dans son Créateur et Seigneur.

Quatrième règle. De la désolation spirituelle. J'appelle désolation tout ce qui est contraire aux effets marqués dans la troisième règle, comme l'obscurcissement de l'âme, le trouble intérieur, l'impulsion vers les choses basses et terrestres, l'inquiétude causée par les diverses agitations et tentations, et qui porte à la défiance ; sans espérance, sans amour, l'âme se trouve paresseuse, tiède, attristée, et comme séparée de son Créateur et Seigneur.

Car de même que la consolation est opposée à la désolation, ainsi les pensées qui naissent de l'une sont en opposition avec celles qui naissent de l'autre.

Cinquième règle. Au temps de la désolation, il ne faut jamais faire aucun changement, mais se tenir ferme et constant dans ses résolutions et dans la détermination où l'on était, soit au jour qui a précédé cette désolation, soit pendant qu'on jouissait de la consolation. La raison en est que comme dans la consolation c'est plutôt le bon esprit qui nous guide et qui nous dirige par son conseil, ainsi dans la désolation c'est le mauvais esprit, dont les conseils ne peuvent nous mener à rien de bon.

Sixième règle. Encore que dans la désolation on ne doive rien changer aux résolutions prises antécédemment, néanmoins il est très avantageux de se changer soi-même avec courage, de manière à prendre l'offensive contre la désolation elle-même ; par exemple, en s'adonnant davantage à la prière et à la méditation, en s'examinant avec beaucoup de soin, en ajoutant quelque exercice convenable de pénitence.

Septième règle. Celui qui est dans la désolation doit considérer comment le Seigneur pour l'éprouver l'a laissé à ses puissances naturelles, afin qu'il résiste aux diverses agitations et tentations de l'ennemi ; car il le peut avec le secours divin, qui lui reste toujours, quoiqu'il ne le sente pas ouvertement ; parce que, si Dieu lui a soustrait cette faveur spéciale, ce grand sentiment de son amour, et cette intensité de la grâce sensible, il lui conserve néanmoins la grâce qui suffit au salut éternel.

Huitième règle. Quand on est sous le poids de la désolation, il faut travailler à rester ferme dans la patience ; car c'est la vertu à opposer aux vexations présentes. Il faut aussi penser que la consolation ne tardera point à venir, si l'on emploie les moyens prescrits dans la sixième règle contre la désolation.

Neuvième règle. Il y a trois causes principales pour lesquelles nous nous trouvons dans la désolation. La première est que nous sommes tièdes et paresseux, ou négligents dans nos exercices spirituels, et ainsi ce sont nos propres fautes qui éloignent de nous la consolation spirituelle.

La seconde cause est que Dieu veut nous éprouver pour voir combien nous valons, et jusqu'où nous irons dans son service et pour sa gloire, sans un tel salaire de consolations et de grâces extraordinaires.

La troisième cause est qu'il veut nous donner cette vraie connaissance et cette conviction

par laquelle nous sentions intimement qu'il ne dépend pas de nous d'acquérir ou de retenir la ferveur de la dévotion, la véhémence de l'amour, les larmes, ni aucune consolation spirituelle, mais que tout cela est un don et une grâce de Dieu N. S. ; et il veut par là nous ôter la prétention de placer, pour ainsi dire, notre nid dans une maison qui n'est point à nous, laissant aller notre esprit à quelque pensée d'orgueil ou de vaine gloire ; et nous attribuant à nous-mêmes la dévotion et les autres parties de la consolation spirituelle.

Dixième règle. Celui qui est dans la consolation, doit penser comment il se comportera dans la désolation qui surviendra plus tard, prenant de nouvelles forces pour ce temps-là.

Onzième règle. Quand on éprouve la consolation, il faut mettre tous ses soins à s'humilier et à se rabaisser autant qu'on en est capable, en pensant combien peu l'on vaut au

temps de la désolation, dès qu'on n'a plus cet appui sensible de la grâce. Au contraire, si l'on est en proie à la désolation, il faut penser que l'on peut beaucoup, avec la grâce qui suffit pour résister à tous les ennemis, prenant des forces en son Créateur et Seigneur.

Douzième règle. Notre ennemi peut être comparé à une [méchante] femme, tant par la faiblesse à laquelle il est forcément réduit, que par le furieux désir de nuire. Car une femme, lorsqu'elle est en rixe avec un homme, a cela de propre qu'elle perd courage et prend la fuite quand l'homme lui montre un visage assuré. Au contraire si l'homme commence à fuir en perdant courage, la colère, la vengeance et l'audace de cette femme croissent et dépassent toute mesure. Ainsi, le propre de l'ennemi du salut est de sentir ses forces et son courage lui échapper (et toutes ses tentations s'enfuient avec lui), lorsque celui qui s'exerce aux choses spirituelles oppose un visage intrépide à ses attaques, en faisant

diamétralement le contraire de ce qu'il suggère. Mais si l'on commence à craindre et à manquer d'assurance dans le support des tentations, il n'est pas sur la terre de bête féroce comparable à l'ennemi de la nature humaine, qui poursuit alors son dessein pervers avec le dernier acharnement.

Treizième règle. On peut aussi le comparer à un séducteur, en ce qu'il veut le secret, et craint d'être découvert. Car de même que le séducteur qui, par des discours trompeurs, a l'intention d'attirer au mal la fille d'un bon père ou l'épouse d'un bon mari, veut que ses paroles et ses insinuations soient tenues secrètes, et qu'au contraire c'est pour lui un extrême déplaisir lorsque cette fille découvre à son père, et cette femme à son mari, ses propos fallacieux et sa tendance coupable, parce qu'il comprend bien que c'en est fait alors de son entreprise; de même l'ennemi de la nature humaine, quand il suggère à l'âme juste ses frauduleux conseils, veut et

désire qu'elle les garde dans le secret ; mais il éprouve un grand déplaisir lorsqu'elle les découvre à son bon confesseur, ou à quelque autre personne spirituelle qui soit au fait de ses ruses et de ses malices, parce qu'il sent bien qu'une fois sa fourberie dévoilée, il ne pourra plus mener à terme son méchant dessein.

Quatorzième règle. L'ennemi se comporte encore à l'égard de notre âme comme un chef de brigands pour vaincre et faire son butin. Car de même que ce capitaine, après avoir assis son camp près de la forteresse, en examine les défenses et la position pour l'attaquer ensuite par le côté le plus faible ; ainsi l'ennemi de la nature humaine, rôdant autour de nous, explore en tous sens toutes nos vertus théologales, cardinales et morales, et à l'endroit où il nous a trouvés plus faibles et plus dépourvus de ressources pour notre salut éternel, c'est là qu'il donne l'assaut et cherche à nous prendre.

RÈGLES

pour obtenir le même effet
avec un plus grand discernement des esprits ;
elles conviennent davantage
pour la Seconde Semaine.

Première règle. C'est le propre de Dieu et de ses anges, dans les mouvements qu'ils excitent, de donner la véritable allégresse et la joie spirituelle, bannissant toute tristesse et trouble suggéré par l'ennemi. Au contraire le propre de celui-ci est de faire la guerre à cette sorte de joie et à la consolation spirituelle, en apportant des raisons apparentes, des subtilités et des tromperies sans fin.

Seconde règle. Il appartient à Dieu N. S. seul de donner à une âme la consolation, sans

qu'une cause ait précédé ; parce que c'est le propre du Créateur d'entrer dans sa créature, d'en sortir, de produire un mouvement au fond de l'âme, l'attirant toute à l'amour de sa divine Majesté. — Je dis sans cause précédente, c'est-à-dire sans que l'esprit et les sens aient été frappés d'aucun objet par lequel une telle consolation aurait pu arriver à l'âme, au moyen des actes de son entendement et de sa volonté.

Troisième règle. Si une cause a précédé la consolation, celle-ci peut venir également du bon et du mauvais ange, mais pour des fins contraires : le bon ange a toujours en vue que l'âme profite, qu'elle croisse et qu'elle s'élève du bien au mieux ; le mauvais ange la pousse dans une voie opposée, pour l'entraîner ensuite à tout ce que médite sa perversité et sa malice.

Quatrième règle. C'est le propre du mauvais ange, qui se transfigure en ange de lumière, d'entrer avec l'âme dévote et de la faire sortir

avec lui-même ; c'est-à-dire qu'il suggère d'abord des pensées bonnes et saintes, conformément aux dispositions de cette âme juste ; et puis il tâche peu à peu de parvenir à sa fin, en l'attirant dans ses pièges occultes et à ses desseins pervers.

Cinquième règle. Il faut examiner avec grande attention le cours des pensées successives ; et si tout y est bon, le commencement, le milieu et la fin, tendant au bien sous tous les rapports, c'est le signe du bon ange. Mais si dans la suite des pensées qu'on lui suggère, l'âme finit par rencontrer quelque chose qui est mal ou qui la distrait du bien, ou qui est moins bon que ce qu'elle s'était proposé d'abord, ou encore quelque chose qui l'affaiblit, ou la rend inquiète, ou la trouble lui ôtant sa paix, son calme, le repos dont elle jouissait, c'est un signe manifeste que de telles pensées procèdent du mauvais esprit, l'ennemi de notre profit et de notre salut éternel.

Sixième règle. Quand l'ennemi de la nature humaine a été surpris et reconnu à sa queue de serpent, c'est-à-dire à la fin mauvaise où il conduisait, la personne tentée par lui de la sorte trouvera de l'avantage à reporter son attention sur le cours des bonnes pensées qu'il a suggérées, pour voir quel en a été le principe, et comment peu à peu il est parvenu à la faire déchoir de cette suavité et de cette joie spirituelle dont elle jouissait, jusqu'à ce qu'il pût l'amener au point où tendait sa malice, pour qu'à l'avenir, profitant de cette connaissance expérimentale, elle sache se garder de ses pièges habituels.

Septième règle. Dans ceux qui avancent du bien au mieux, le bon ange touche l'âme doucement, légèrement et avec suavité ; c'est comme une goutte d'eau qui entre dans une éponge. Au contraire le mauvais ange la touche durement, avec bruit et secousse, comme lorsque la goutte d'eau tombe sur une pierre. Mais dans ceux qui vont du mal au

pire, les mêmes esprits se font sentir d'une manière opposée. La cause en est dans la disposition de l'âme qui se trouve leur être contraire ou semblable ; quand elle est contraire, ils entrent bruyamment et avec sensation, de sorte qu'on peut s'en apercevoir facilement ; quand elle est semblable, ils entrent avec silence comme dans une maison qui leur appartient et dont la porte leur est ouverte.

Huitième règle. Lorsque la consolation a lieu sans une cause qui a précédé, encore qu'elle soit à l'abri de l'illusion, puisqu'elle ne procède que de Dieu seul, comme il a été dit ; néanmoins la personne spirituelle à qui N. S. l'accorde, doit avec beaucoup de vigilance et d'attention considérer et discerner le temps propre de cette consolation actuelle, du temps qui la suit, où l'âme encore fervente continue à sentir la faveur et les restes de la consolation déjà passée. Car souvent dans ce second temps, la personne en question, s'appuyant sur ses propres habitudes ou sur ses concep-

tions et ses jugements pour raisonner par elle-même, il peut arriver que, soit le bon ange, soit aussi le mauvais, concoure à lui faire prendre des déterminations et former des desseins qui ne viennent pas immédiatement de Dieu notre Seigneur. C'est pourquoi il est nécessaire de les discuter avec beaucoup de soin, avant de leur donner un plein assentiment et de les mettre à exécution.

Dans le ministère de la distribution des aumônes on doit observer les Règles suivantes.

Première règle. Si je fais la distribution à des parents, ou à des amis, ou à des personnes que j'affectionne, je dois considérer quatre choses, dont il a été fait mention en partie dans la matière de l'Élection. — La première est que l'amour qui me porte à donner l'aumône descende d'en haut [et procède] de l'amour que j'ai pour Dieu notre Seigneur. C'est pourquoi il me faut sentir d'abord en moi que mon affection plus ou moins grande pour ces personnes est en vue de Dieu, en sorte que, dans le motif qui me les fait aimer, Dieu apparaisse clairement.

Seconde règle. Me proposer à l'esprit un homme que je n'aurais jamais vu ni connu, et dans la supposition que je lui souhaite toute la perfection possible à remplir ce ministère

de l'aumône qui lui est confié, examiner la conduite que je voudrais lui voir garder pour la plus grande gloire de Dieu notre Seigneur et le plus grand bien de son âme. C'est ce que je ferai moi-même, ni plus, ni moins, observant la règle et la mesure que je voudrais suggérer à un autre, et que je juge la meilleure pour lui.

Troisième règle. Me voir comme si j'étais à l'article de la mort, et de là examiner la forme et la mesure que je voudrais avoir gardées dans cet office de mon administration ; et me réglant d'après cela, je ferai ma distribution selon cette forme et cette mesure.

Quatrième règle. Considérer en quelle situation d'âme je me trouverai au jour du jugement, et bien penser à ce que je désirerai alors avoir fait pour m'acquitter de l'office et de la charge que m'impose actuellement ce ministère. La règle que je souhaiterai un jour avoir suivie, je dois la suivre à l'heure présente.

Cinquième règle. Lorsqu'on se sent incliné par son affection pour les personnes à qui l'on veut distribuer ses aumônes, il faut se contenir pour bien ruminer les quatre règles précédentes, à l'aide desquelles on examinera et on éprouvera cette affection ; et il ne faut point faire sa distribution jusqu'à ce que, conformément à ce qu'elles prescrivent, on ait entièrement éloigné et rejeté l'affection déréglée.

Sixième règle. Quoiqu'il n'y ait aucune faute à accepter les biens de Dieu notre Seigneur pour en donner aux pauvres leur part, quand on a été appelé par lui à ce ministère, cependant, lorsqu'il s'agit de déterminer la quantité qu'il faut prendre et s'appliquer à soi-même, dans les biens qu'on a aussi reçus pour donner à d'autres, on peut avec raison craindre d'excéder et de manquer ainsi à son devoir; c'est pourquoi l'on peut recourir aux règles précédentes, afin de se réformer dans sa vie et dans son état.

Septième règle. Pour les raisons déjà exposées et pour plusieurs autres, il est toujours meilleur et plus sûr de se restreindre autant que possible, et de diminuer la part qu'on donne à sa propre personne et à l'état de sa maison ; car plus on se restreint et l'on diminue ainsi, plus on imite de près le souverain Prêtre, notre Modèle et notre Règle, lequel est J.-C. N.-S. Et c'est selon cette doctrine que le troisième concile de Carthage (auquel assista saint Augustin) décrète et recommande que l'ameublement d'un évêque soit modeste et pauvre. — Le même principe doit s'appliquer à tous les états de vie, en tenant compte de la condition et de la position de chacun, et en gardant la proportion convenable. Ainsi, dans le mariage nous avons l'exemple de saint Joachim et de sainte Anne qui, faisant trois parts de leur avoir, donnaient la première aux pauvres, la seconde au ministère et au service du Temple, et prenaient la troisième pour leur entretien et celui de leur famille.

Pour sentir et discerner les scrupules et les fausses persuasions de notre ennemi les Notes suivantes nous aideront.

Première note. On donne vulgairement le nom de scrupule à une chose qui procède de notre propre jugement et liberté, savoir, quand je prononce librement moi-même que tel acte est péché, quoiqu'il ne le soit pas : par exemple, s'il arrive à quelqu'un de mettre le pied sur deux pailles en croix, et qu'il prononce par son propre jugement qu'il a péché. Or, c'est là proprement un jugement erroné, et non un vrai scrupule.

Seconde note. Après avoir marché sur cette croix ou bien après avoir pensé, ou dit, ou fait quelque autre chose, il me vient du dehors la pensée que j'ai péché, et d'autre part il me semble à moi que je n'ai pas péché ; et toutefois je sens un trouble à ce sujet, c'est-à-

dire en tant que je doute et en tant que je ne doute pas : c'est là proprement le scrupule, et une tentation dont l'ennemi est l'auteur en moi.

Troisième note. Le premier scrupule signalé dans la première note doit être grandement abhorré, parce qu'il est tout erreur. Mais le second, décrit dans la deuxième note, n'est pas d'un médiocre profit, durant quelque espace de temps, à l'âme qui s'adonne aux Exercices spirituels ; il sert même beaucoup à lui faire acquérir une parfaite pureté de cœur, la tenant bien loin de toute apparence de péché, selon cette parole de saint Grégoire : C'est le propre des bonnes âmes de découvrir une faute là où il n'y en a pas.

Quatrième note. L'ennemi observe beaucoup si une personne a la conscience large ou resserrée. S'il la trouve étroite, il s'applique à la resserrer encore jusqu'à l'extrême, afin de pouvoir plus aisément la troubler et la

mettre en déroute ; par exemple, s'il voit qu'une âme, non seulement ne consent à aucun péché, ni mortel, ni véniel, mais qu'elle ne peut souffrir l'ombre même d'une faute délibérée ; alors, comme il tenterait vainement de lui faire admettre rien qui eût l'apparence du mal, l'ennemi tâche d'obtenir qu'elle-même se figure qu'il y a péché là où il n'y en a point, comme dans quelque parole ou pensée qui ne mérite aucune attention. Au contraire, l'ennemi a-t-il affaire à une conscience large? Alors il s'attache à l'élargir encore ; par exemple, si d'abord elle ne comptait pour rien les péchés véniels, il fera en sorte qu'elle ne s'effraie plus même des péchés mortels ; et si elle en avait encore quelque souci, il tâchera de la faire arriver à s'en inquiéter beaucoup moins, ou même ne plus s'en inquiéter du tout.

Cinquième note. L'âme qui désire faire des progrès dans la vie spirituelle, doit toujours opérer d'une manière opposée à celle de l'ennemi. Si donc il tente de lui élargir la

conscience, elle doit s'appliquer à la resserrer, et si l'ennemi prend à tâche de la lui rétrécir, pour la pousser à bout, elle doit prendre à tâche de s'établir solidement dans un milieu qui lui assure un plein repos.

Sixième note. Lorsqu'une âme de bonne volonté désire faire ou dire quelque chose qui n'est pas contre l'esprit de l'Église ou le sentiment de nos Pères, et qui peut se rapporter à la gloire de Dieu notre Seigneur, s'il lui vient du dehors la pensée ou la tentation de ne pas dire ou faire cette chose, sous le prétexte apparent qu'elle s'exposerait à la vaine gloire ou à quelque autre mal, etc., alors elle doit élever sa pensée vers son Créateur et Seigneur; et si elle voit que la chose est du service qu'elle lui doit, ou du moins ne lui est pas contraire, il faut qu'elle fasse diamétralement l'opposé de ce que suggère cette tentation, répondant à l'ennemi avec saint Bernard : « Ce n'est pas pour toi que j'ai commencé, je ne cesserai pas non plus pour toi. »

[RÈGLES D'ORTHODOXIE]

Pour avoir des sentiments conformes à la vérité, comme c'est notre devoir, dans l'Église militante, il faut observer les Règles suivantes.

Première règle. Après avoir déposé tout jugement propre, nous devons tenir notre âme préparée et prompte à obéir en toutes choses à la véritable Épouse de N.-S. J.-C., laquelle est notre sainte Mère l'Église hiérarchique.

Seconde règle. Louer la confession au prêtre, et la réception du Très-Saint-Sacrement une fois l'an, et beaucoup plus chaque mois, et beaucoup mieux tous les huit jours, avec les conditions requises et dues.

Troisième règle. Louer l'assistance fréquente à la messe, de même les chants, les psaumes, les longues prières dans l'église et ailleurs; de même encore la détermination de certains temps pour tout office divin, et pour toute prière, et pour toutes les Heures canoniales.

Quatrième règle. Louer beaucoup les instituts religieux, la virginité et la continence, et professer qu'on reconnaît la supériorité de ces états sur celui du mariage.

Cinquième règle. Louer les vœux de religion, d'obéissance, de pauvreté, de chasteté, et les autres œuvres de vertu surérogatoires. Et il est à remarquer que le vœu devant avoir pour matière les choses qui s'approchent davantage de la perfection évangélique; il n'est pas permis de vouer celles qui s'en éloignent, comme par exemple d'exercer le négoce, ou d'entrer dans le mariage, etc.

Sixième règle. Louer le culte des saintes Reliques, dans lequel on prie les saints en vénérant leurs restes. De même louer les stations, les pèlerinages, les indulgences, les jubilés, les *Bullæ cruciatæ* et l'usage de faire brûler des cierges dans les églises.

Septième règle. Louer tout ce que l'Église a statué sur les jeûnes et les abstinences, comme du Carême, des Quatre-Temps, des Vigiles, du Vendredi et du Samedi ; de même louer les pénitences, non seulement intérieures, mais encore extérieures.

Huitième règle. Louer la décoration et la construction des églises; louer de même les saintes images, et les vénérer en vue des objets qu'elles représentent.

Neuvième règle. Enfin louer toutes les prescriptions de l'Église, gardant une âme toujours prompte à chercher des raisons pour les défendre, et jamais pour les critiquer.

Dixième règle. Nous devons être plus prompts à approuver et à louer, soit les décisions et recommandations de nos supérieurs, soit aussi leur conduite et leurs mœurs, [qu'à les désapprouver et à les blâmer]. Car, supposé même que leurs démarches ne soient pas ou puissent ne pas être dignes d'éloges, néanmoins parler contre eux dans les prédications publiques, ou devant le menu peuple, loin de faire du bien, engendrerait plutôt les mur-

mures et le scandale, de manière à irriter le peuple contre les supérieurs spirituels ou temporels. Toutefois, de même qu'il est nuisible de mal parler au peuple des supérieurs absents, ainsi peut-il être utile de manifester ce qu'il y a de répréhensible dans leurs actes à ceux qui ont le pouvoir d'y porter remède.

Onzième règle. Louer la théologie *positive* et la théologie *scolastique*. Car de même que le propre des Docteurs positifs, tels que saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire et les autres, est plutôt d'exciter les affections pour faire aimer et servir en toutes choses Dieu notre Seigneur; ainsi le propre des Docteurs scolastiques, comme saint Thomas, saint Bonaventure, le Maître des Sentences et les autres, est plutôt de définir les vérités nécessaires au salut, ou de les expliquer selon les besoins

des temps actuels, afin de mieux combattre et mettre à découvert toutes les erreurs et tous les sophismes. En effet, les Docteurs scolastiques étant venus plus tard, non seulement ils joignent à la véritable intelligence des Écritures sacrées celle des Pères et des Docteurs positifs, mais encore, éclairés qu'ils sont eux-mêmes de la lumière divine, ils trouvent encore un appui dans les Conciles, les Canons et les Constitutions de la sainte Église notre Mère.

Douzième règle. Nous devons éviter de faire des comparaisons entre les personnes encore vivantes et les Bienheureux qui sont dans le Ciel. Car on ne se trompe pas peu en cela, par exemple, quand on dit : « Cet homme en sait plus que saint Augustin ; celui-ci est un autre saint François, ou plus grand que lui ; celui-là est un autre saint Paul en vertu, en sainteté, etc. »

Treizième règle. Pour être assuré de la vérité en toutes choses, il me faut tenir constamment à ce principe, que ce qui me paraît blanc, je dois le croire noir, si l'Église hiérarchique le définissait ainsi ; me persuadant bien qu'entre J.-C. N.-S., qui est l'Époux, et l'Église son Épouse, il n'y a qu'un même esprit qui nous gouverne et nous régit pour le salut de nos âmes, parce que cet Esprit divin et ce Seigneur qui donna les dix Commandements, est le même qui régit et gouverne la sainte Église notre Mère.

Quatorzième règle. Quoiqu'il soit très véritable que personne ne peut être sauvé s'il n'est prédestiné, et s'il n'a la foi et la grâce, néanmoins on doit apporter une grande attention dans la manière de parler et de discourir sur toutes ces questions.

Quinzième règle. Nous devons éviter de parler beaucoup, et par manière d'habitude, de la prédestination. Mais si l'on en dit quelque chose, et de temps en temps, il faut le faire de telle sorte qu'on ne donne point au peuple l'occasion de tomber dans quelque erreur, et de dire, comme il arrive souvent : « Si je dois être sauvé ou damné, c'est une chose déjà faite, et mes œuvres bonnes ou mauvaises n'y peuvent rien changer », et de là, tirant une occasion de relâchement, les hommes négligeraient les bonnes œuvres qui servent au salut et au profit spirituel de leurs âmes.

Seizième règle. Pour la même raison, il faut prendre garde qu'en parlant beaucoup de la foi pour en exalter l'excellence, mais sans distinction, ni explication suffisante, on ne fournisse au peuple l'occasion de tomber dans la nonchalance et la paresse au sujet des bonnes œuvres, soit avant que la charité ait informé la foi, soit après.

Dix-septième règle. De même encore nous ne devons pas tellement nous étendre et insister sur la grâce, que nos paroles fassent naître le venin qui détruit la liberté. C'est pourquoi l'on peut parler de la foi et de la grâce autant qu'on en est capable avec l'aide de Dieu, pour la plus grande gloire de sa divine Majesté, mais il ne faut pas le faire, surtout en des temps aussi périlleux que les nôtres, avec des manières de s'exprimer telles, que les bonnes œuvres et le libre arbitre en souffrent quelque dommage, ou soient comptés pour rien.

Dix-huitième règle. Encore que rien ne soit aussi digne d'estime que de se donner tout au service de Dieu notre Seigneur par le motif de son pur amour ; cependant nous devons beaucoup louer la crainte de sa divine Majesté, parce que non seulement la crainte filiale est une chose pieuse et très sainte, mais la crainte servile aussi, dans les cas où l'homme ne peut pas s'élever à quelque chose de mieux et de plus avantageux, l'aide puissamment à sortir

du péché mortel ; et une fois sauvé de là, il parvient sans peine à la crainte filiale qui est tout agréable et chère à Dieu notre Seigneur, étant la compagne inséparable de l'amour divin.

FIN

TABLE

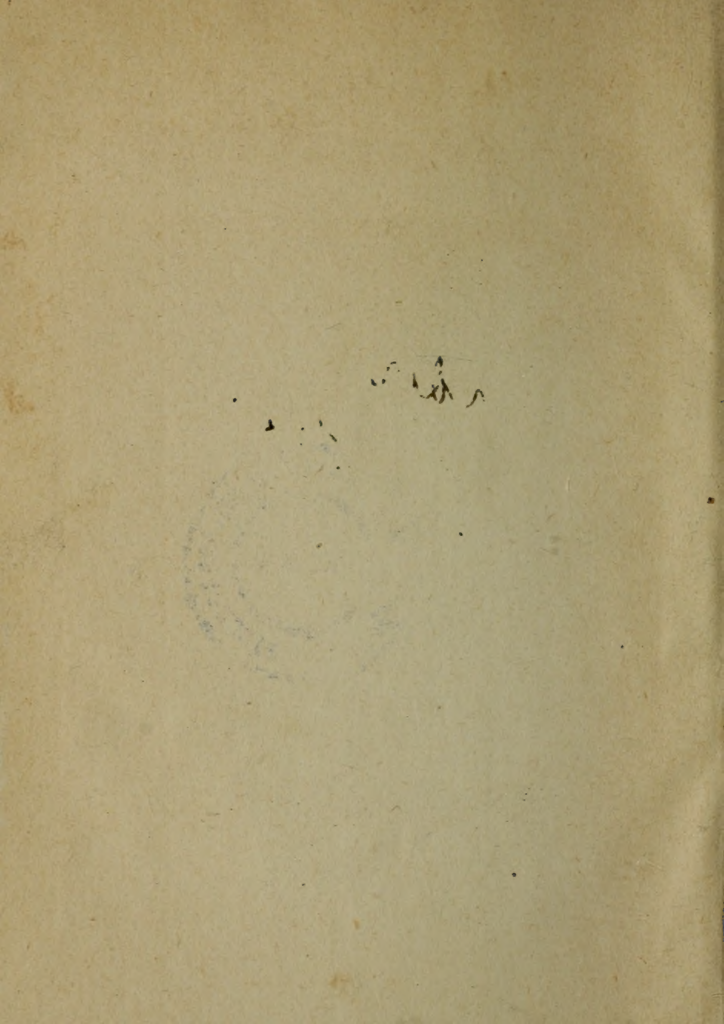
PREMIÈRE SEMAINE

SECONDE SEMAINE

TROISIÈME SEMAINE

QUATRIÈME SEMAINE

LIGUGÉ (VIENNE). — IMPRIMERIE E. AUBIN.




UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

